

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE PROPAGATEUR

Volume V.

15 Octobre, 1894,

Numéro 16

BULLETIN

6 Octobre 1894

* * **Nouvelles diverses.**—Le 22 septembre un ouragan a ravagé dix comtés de l'Iowa et trois comtés du Minnesota, Etats-Unis. Plusieurs villages et petites villes ont éprouvé des dommages considérables s'élevant à plusieurs centaines de mille piastres. Outre les pertes matérielles une soixantaine de personnes ont trouvé la mort dans cette catastrophe et plusieurs centaines d'autres ont été plus ou moins grièvement blessées.—Les 21 et 22 septembre les citoyens de la ville de Bowmanville, Ontario, ont célébré le centenaire de l'établissement du township de Darlington, comté de Durham. C'est en effet en 1794 que les premiers colons prirent possession de cette partie d'Ontario.—Les juifs ne sont pas heureux au Maroc. Ils sont en butte à la persécution. La population les déteste et dans sa haine elle les pille, massacre les hommes, s'empare des femmes et des enfants et les vend comme esclaves.—Une élection vient d'avoir lieu dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, en France. Il s'agissait de remplacer à la Chambre des Députés, M. Casimir Périer, le Président de la République. Le candidat socialiste, M. Bachimont, a été élu par 4,986 voix. Le candidat opportuniste, M. Robert, n'a eu que 4,582 voix. On considère cette élection comme un échec personnel pour le président. Aux dernières élections de 1893 ce dernier avait été élu par une forte majorité.—Le choléra fait de grands ravages dans la ville de Blaskioff, dans la Pologne-Russe. Pour comble de malheur le 24 septembre un incendie, qui s'est déclaré dans cette malheureuse ville, a consumé 60 maisons. Un grand nombre de malades ont été brûlés.—Dans les inondations qui ont eu lieu au Texas, au commencement de septembre, un grand nombre de personnes et une quantité énorme d'animaux domestiques ont péri. Beaucoup de maisons ont été détruites en différents endroits, notamment dans les villes d'Uvalde et de Harris. La destruction de ces deux villes est presque complète. L'inondation a entièrement couvert une étendue de 200 milles de long sur 100 milles de large. On peut facilement se figurer les pertes énormes faites par les habitants de ces lieux ainsi dévastés, et les misères de toutes sortes qu'ils ont endurées.—Dans l'île de Cuba la rivière Sagua a débordé et la ville de Sagua La-Grande a été inondée. Un grand nombre de personnes se sont noyées et plus de 500 maisons ont été détruites et emportées dans la rivière, beaucoup d'autres maisons ont été endommagées et les pertes sont considérables. L'eau était tellement haute que des milliers de personnes se sont réfugiées sur les toits où des bateaux les ont recueillis.

Sagna-La-Grande est une ville de 13000 à 14000 habitants.—Le 28 septembre, près de Valencia, dans le Vénézuéla, une trombe d'eau a tué plus de 150 personnes et causé beaucoup de dommages.—L'empereur de Russie est très malade et l'ont craint pour ses jours. Sa mort, dans les circonstances actuelles, pourrait avoir de funestes conséquences. On sait que c'est à son influence qu'est dû, en grande partie, l'état de paix dans lequel se trouve l'Europe. Il est l'ami et l'allié de notre mère-patrie, la France, deux titres qui doivent lui valoir nos plus ardentés sympathies. Nous devons donc faire des vœux pour son prompt rétablissement. On dit que son fils et son successeur, le tzarevitch, est l'ami de l'Allemagne. S'il en est ainsi l'alliance franco-russe pourrait bien être de courte durée.—L'Hon. John S. Hall, trésorier provincial, a donné sa démission qui a été acceptée. La question des finances de la province est la cause de cette démission. Le trésorier ne s'accordait pas sur cette question avec le chef du cabinet, M. Taillon, et ses autres collègues. M. Hall représente l'une des Divisions de Montréal dans l'Assemblée Législative.

* * *

* * **Rosaire.**—La nouvelle Encyclique sur le Rosaire a été publiée au commencement de septembre (1).

Dans cette encyclique Notre Saint Père le Pape exhorte les fidèles à invoquer Marie, *le refuge des pécheurs*, afin que les causes des maux qui nous affligent disparaissent. Ces causes sont les crimes, plus abominables les uns que les autres, qui existent dans le monde. Et cette invocation à la Vierge Immaculée, doit se faire surtout par la récitation et la méditation du rosaire.

Il s'élève avec force contre les *chrétiens qui s'amuse des affronts de tous genres faits à l'église*, et il flétrit avec indignation les représentations théâtrales dans lesquelles on a poussé l'infamie jusqu'à la négation de la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ et la réhabilitation du traître Judas.

Le pape exhorte aussi vivement les nations chrétiennes et en particulier la nation italienne, à garder avec une fidélité jalouse la foi de leurs ancêtres, leur plus précieux héritage, à la défendre de toute leur énergie et à l'accroître encore par l'honnêteté de leur vie et par leur piété.

* * *

* * **Franc-Maçonnerie.**—*La croix du Dimanche*, du 23 Septembre, publie l'article suivant :

Au moment où les francs-maçons, établis en France, tenaient leur Congrès, un coup terrible frappait la Maçonnerie.

L'un des chefs de la secte, le professeur Domenico Margiotta, écœuré des horreurs dont il était sans cesse témoin, et touché de la grâce, s'est converti.

Il a écrit un livre où il révèle les crimes du chef suprême de la secte, l'apostat italien Lemmi.

Ahuris par ce coup, les francs-maçons de différents pays, entre autres ceux de la France, ont voulu protester qu'ils se séparaient de Lemmi.

Alors M. Margiotta dans une lettre adressée à *La Croix* quotidienne, révèle, preuve en mains, que les chefs francs-maçons mentent impudemment pour tromper les imbéciles qui se laissent prendre dans les filets de la secte, et que le chef suprême est bien ce type de brigand politique, Lemmi, qu'ils ont finstane l'année dernière comme antipape à Rome.

(1) Elle porte la date du 8 Septembre 1894.

Cette même lettre établit que la Franc-Maçonnerie adore le démon, et elle cite le texte d'un discours de l'un des principaux franc-maçons belges, Goblet d'Aviella, qui glorifie le feu de l'enfer,

Les francs-maçons sont atterrés par ces révélations foudroyantes, et les démissions pleuvent de toutes parts dans leur temple.

Que Dieu achève la déroute de cette armée du diable, qui fait tant de mal à la France et à toute la chrétienté.

* * *

* * **Nominations ecclésiastiques.**—Ont été nommés :

1^o Vicaire-général du diocèse de Chicoutimi, M. l'abbé F. X. Belley, curé d'office de la cathédrale. M. Belley a été ordonné prêtre le 22 mai 1875.

2^o Chanoine Titulaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Pierre Z. Decelles, secrétaire de l'évêché. M. l'abbé Decelles a été ordonné le 11 octobre 1885. Il remplace M. le chanoine Louis Misaël Archambault décédé dernièrement.

3^o Vicaire forain dans le diocèse de Montréal, M. l'abbé Rom. Hétu, curé de Sainte-Scholastique. Il remplace M. l'abbé Guyon, décédé. M. Hétu est prêtre depuis le 27 mai 1877.

4^o Chanoine honoraire de la cathédrale des Trois-Rivières, M. l'abbé Hyacinthe Trahan, curé de Saint-Sévère. M. Trahan a été ordonné prêtre le 11 septembre 1858.

5^o Membre du Conseil de la compagnie de Saint-Sulpice, M. l'abbé C. B. Rex, supérieur du séminaire de Saint Jean à Brighton (1), Massachusetts. M. Rex est américain et le premier étranger appelé à faire partie du grand conseil de cette compagnie. Il remplace M. l'abbé Captier élu dernièrement supérieur général.

Le grand conseil de Saint-Sulpice siège à Paris, et il est composé de douze membres ou assistants choisis parmi les sulpiciens les plus éminents. M. l'abbé Louis Colin, supérieur du séminaire de Montréal, fait partie de ce conseil.

Le nouvel assistant a fait ses études théologiques à Baltimore, à Paris et à Rome. Il est docteur en théologie.

* * *

* * **Nominations judiciaires.**—Sont nommés :

1^o Juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, M. D. L. Scott, avocat, de Calgary. Il remplace le juge J. F. MacLeod, décédé dernièrement.

2^o Juge en chef de la cour Supérieure de la Province de Québec, Sir Louis Napoléon Eldemar Casault, de Québec. Il succède à Sir Francis G. Johnson qui est décédé l'été dernier. Le juge Casault est né à saint Thomas, comté de Montmagny, le 10 juillet 1823. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Québec. Il a été reçu avocat en 1847, nommé conseil de la Reine en 1867 et nommé juge de la cour Supérieure en 1870. Il a été professeur de droit à l'Université Laval. Il a aussi représenté le comté de Montmagny, (1854 à 1857) dans l'Assemblée législative de la Province du Canada, et le Comté de Bellechasse (1867 à 1870) dans la chambre des Communes.

3^o Juge en chef de la division des Plaidoyers communs de la

(1) Brighton est un quartier de Boston.

Haute cour de Justice d'Ontario, *Common Pleas Division of the High Court of Justice of Ontario*, l'honorable William Ralph Meredith, avocat, de Toronto. M. Meredith était député de London à l'Assemblée Législative d'Ontario et le chef de l'opposition conservatrice dans cette assemblée. Il est né à Westminster, comté de Middlesex, Ontario, le 31 mars 1840. Il a fait ses études à l'école de London et à l'Université de Toronto et il a été reçu avocat en 1861. Il représentait London depuis 1872. M. Meredith a remplacé sur le banc Sir Thomas Galt qui a donné sa démission.

4° A l'étranger.—Juge de la cour des Preuves (Probate) dans l'état du Rhode Island, États-Unis, l'honorable Ambroise F. Choquet, avocat canadien-français. M. Choquet est né à Varennes, comté de Verchères. Il a fait ses études au collège de St Laurent et il a été reçu avocat à Montréal. Il a pratiqué sa profession dans cette ville pendant plusieurs années.

La charge de juge de la cour des *Preuves* est une charge très importante et d'une grande responsabilité. Elle donne au titulaire le droit au titre *d'honorable*.

L'Indépendant de Fall River dit que :

“ Le tribunal, dit la cour des preuves, connaît toutes les affaires de successions ; c'est devant lui que tous les testaments sont homologués ou contestés, que les comptes de tutelle se débattent, s'approuvent ou s'improvent, c'est lui aussi qui est chargé de nommer un administrateur lorsqu'une personne décède sans testament et un exécuteur testamentaire lorsqu'elle laisse un testament.

“ C'est aussi à ce tribunal que doivent rendre compte tous les exécuteurs, administrateurs etc. ”

..*

* * **Nécrologie.**—Sont décédés :

1° Mgr Leone Frederico Aveyros, archevêque de Buenos-Ayres, République Argentine. Il est né à Buenos-Ayres en 1825 et il était archevêque de sa ville natale et métropolitain de la République Argentine depuis 1873. Avant de monter sur le siège métropolitain il était évêque d'Aulona.

2° Le Dr Rufiel Nunez, président de la République de Colombie. Cette mort, disent les dépêches, est entourée de mystère. On soupçonne un empoisonnement. Les gens de son entourage prétendent qu'étant d'une faiblesse extrême il aurait pris une trop forte dose de remèdes.

3° Le général américain George Stoneman. Il avait été gouverneur de la Californie.

4° John Rochester, ancien député fédéral de Carleton. Il était conservateur.

5° John White, ancien député de Hastings-Est, Ontario.

6° Le général américain A. M. West, ancien officier supérieur dans l'armée de la Confédération du Sud. Après la guerre il fut élu membre de la Chambre des Représentants à Washington mais il ne lui fut pas permis de prendre son siège. Il fut aussi candidat à la vice-présidence des États-Unis en 1884.

7° Jean-Baptiste de Rossi, le célèbre archéologue romain. Il est né à Rome le 23 février 1822. Il a rendu d'immenses services à l'archéologie surtout à l'archéologie chrétienne qu'il a élevée, dit un journal (1) à la hauteur d'une science.

“ Il a surtout, ” dit le même journal, “ découvert les secrets de Rome souterraine et révélé les catacombes, leurs richesses, leur origine, leur histoire. Il en a reconstruit le plan avec des intuitions merveilleuses.

8° Stephens Richards, avocat et ancien député à l'Assemblée législative d'Ontario. Il a été commissaire des Terres de la couronne et secrétaire-provincial dans le cabinet John Sandfield Macdonald en 1871. Le cabinet Macdonald, qui était le premier cabinet provincial d'Ontario, a été remplacé par le cabinet Edward Blake en décembre 1871.

ALBY.

(1) *La Croix* (de Paris).

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES — SES REMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES SUR LES PRINCIPALES QUESTIONS
RELIGIEUSES ET SOCIALES DU TEMPS PRÉSENT

Par DON SARDA Y SALVANY

Seule traduction française autorisée

3 volumes in-12.....PRIX : \$1.88

Le Mal Social, son triple caractère : Impiété, Indifférence, Lacheté

Amis lecteurs, dites-moi tout d'abord, dans toute la sincérité de vos cœurs, l'état social présent, l'état dans lequel se trouve le monde, est-il l'état normal, régulier, solidement constitué, dans lequel il doit se trouver ? Ne portez point vos regards au loin, et que votre imagination n'aille point s'égarer dans des régions inexplorées ; ici même dans votre patrie, dans votre province, dans votre propre localité, vous trouverez des faits sur lesquels vous pourrez baser votre réponse. Qu'il prenne la parole celui qui osera déclarer que tout va bien ; ou mieux qu'il se montre, afin que nous voyions tous si ce mensonge ne le fera pas rongir de honte. Et comment pourrez-vous tenir ce langage, si chaque jour, à chaque heure, à chaque instant, vous reconnaissez et déclarez le contraire ? Vous le dites au fond de vos consciences ; vous le déplorez au sein de vos familles, vous le répétez à satiété dans le feu de la conversation avec vos amis. " Les choses vont mal," dites-vous ; " elles vont très mal, elles sont en dehors de leur voie naturelle ; il n'y a plus de principes, plus de morale, plus d'union entre les classes de la société ; l'autorité est sans prestige, toute notion de respect a disparu, les droits de la morale et de la conscience sont complètement méconnus. La crise que traverse aujourd'hui le monde est épouvantable." Vous vous dites tout cela les uns aux autres en confidence. Il vous manque seulement de le dire officiellement. Mais de telles choses, on le sait, n'ont pas coutume d'être dites officiellement. Nous sommes convenus officiellement d'affirmer que nous vivons dans le siècle de la plus brillante civilisation, de la culture intellectuelle la plus parfaite, d'une amélioration prodigieuse, d'un progrès digne d'envie. C'est là comme le costume de cérémonie sous lequel nous avons la sottise de présenter notre siècle, afin qu'on nous tienne pour les dignes fils de ce siècle. Vive Dieu ! nous le sommes parfois plus, beaucoup plus que nous ne le pensons. Mais si c'est là un costume

officiel, un costume de convention, d'emprunt, qu'importe qu'il porte ce nom officiellement, si, extra-officiellement, l'horrible vérité se trouve dans l'extrême opposé ? Qu'importe qu'une épidémie ne soit pas officiellement déclarée, si elle plonge les âmes dans la désolation et le deuil, si elle exerce déjà ses ravages et décime le peuple ? Dans ce cas, la contagion est une épouvantable certitude, et ce qui est faux et mensonger, ce sont les certificats de santé que délivre le comité médical.

Vous reconnaissez donc avec moi que l'état social présent est grave et que la société est en proie à une sérieuse maladie morale. En jetant un regard sur cette société, vous constaterez sans peine le caractère de sa maladie. Elle a un nom très expressif et caractéristique, que je prononcerai sans crainte aucune, bien qu'il y ait en ce moment un grand nombre de personnes qui se font un vrai scrupule de le prononcer. Son mal, c'est l'*impiété*. Oui, lecteurs, vous l'entendez : son mal, c'est l'*impiété*.

Cette parole est dure, mais elle est l'expression de la vérité. Le monde moderne, la société moderne, les nations modernes souffrent d'un mal chronique très grave, qui se nomme l'*impiété*. C'est une dénomination fort en usage, mais cependant peu comprise, et sur laquelle je veux appeler, en passant seulement, votre attention.

Il y a deux sortes de fièvre : la fièvre chaude et convulsive, qui fait bondir sur sa couche le pauvre malade, si des bras vigoureux et robustes ne sont pas là pour le maintenir au moment de l'accès ; qui le fait divaguer comme un insensé et éclater en cris et en rugissements comme un énergumène ; et la fièvre lente, calme, à peine perceptible, qui dévore peu à peu le phthisique, sans qu'il le sente lui-même et donne même quelquefois à son visage un teint rose et les apparences d'une robuste santé. Cette fièvre a les apparences de la vie, et elle n'est qu'une agonie ; comme la première ressemble à la folie, alors qu'elle n'est qu'une convulsion nerveuse.

Ne perdez pas de vue ces comparaisons ; et revenons à notre société malade. Comme il y a deux sortes de fièvre, il y a pareillement deux catégories d'*impiété*.

Il y a l'*impiété* qui vocifère, jette le trouble et la perturbation, et qui, parfois, passe par nos rues et nos places à la façon d'un torrent impétueux. Elle blasphème, elle insulte le ciel ; elle bafoue la religion, attaque ses ministres ; elle démolit et incendie les églises ; elle écrit sur son drapeau : Guerre à Dieu ! et sur ses proclamations : Liquidation sociale ! Anarchie ! Elle ne cesse pas d'écumer de rage ou de rugir de haine. Elle a un regard sauvage, qui est comme un reflet des sinistres lueurs de l'enfer ; ses mains sont prêtes à user du poignard, du pétrole ou de la dynamite ; ses écrits sentent non pas l'encre ordinaire, mais un venin empoisonné ; elle insulte tout ce qui a droit à être honoré et respecté, au moyen de caricatures dignes tout au plus de figurer sur les murs

d'une caserne ou d'une maison de prostitution. Connaissez-vous cette catégorie d'impiété ? C'est la fièvre dont je vous ai fait la description en premier lieu, c'est la fièvre du malade en proie à la fureur et au délire. C'est celle qui m'épouvante le moins, parce qu'elle a coutume de durer d'autant moins, de passer d'autant plus vite, qu'elle est plus aiguë. En appliquant au malade de prompts révulsifs, en le maintenant aussitôt au moyen de liens solides, on le guérit instantanément..

L'autre espèce d'impiété me paraît d'autant plus grave, qu'elle est moins apparente. Le malheureux qui en est atteint, commence par ne pas se croire malade ; bien plus, il se vante et se félicite de sa parfaite santé, de son excellent tempérament. Voyez-le : il ne blasphème pas Dieu : au moins il n'emploie pas les immondes blasphèmes d'un charretier ; mais il fait abstraction complète de Dieu. Il fait abstraction de Dieu : voyez quelle expression douce, inoffensive, élégante, convenable, à tel point que celui qui est atteint de ce genre d'impiété peut aller jusqu'à se dire conservateur. Il ne démolit pas les temples, encore moins les brûle-t il ; au moins il n'emploie ni la pioche ni la torche. Mais vous savez assez qu'il y a d'autres moyens plus civilisés et plus polis d'incendier et de démolir. Le temple en lui-même l'intéresse peu, et n'a pas beaucoup d'importance à ses yeux. Il le conservera, s'il a un caractère artistique ; il le sacrifiera et il le maudira, s'il est seulement la maison de Dieu, la chaire où sa loi est enseignée, l'autel où il reçoit un culte. Il n'a pas déclaré la guerre à la religion, il n'a jamais apostasié formellement ; il n'est ni protestant, ni spirite, ni franc-maçons, ce qui est le minimum des exigences de nos temps célèbres ; mais il n'observe aucune pratique religieuse, il ne fait sentir son influence ni dans sa maison ni au dehors ; il ne donne pas le bon exemple à ses enfants ; s'il est détenteur de l'autorité, il ne se sert pas des lois pour faire respecter la religion ; s'il occupe une situation importante, il ne l'appuie pas de son prestige ; s'il est riche, il ne lui vient pas en aide de ses deniers ; il ne prend pas sa défense, quand il l'entend attaquer et vilipender... Ah ! connaissez-vous cette impiété ? C'est là la phthisie sociale qui nous flatte et insensiblement nous tue ; qui nous mine doucement et lentement, comme la fièvre qui, chez le phthisique, use les organes les plus essentiels à la vie, sans lui faire perdre la fraîcheur de son teint, et le conduit ainsi au tombeau.

Et si vous me dites que le mot *impiété* est ici impropre, et qu'il serait plus exact de donner à cette maladie le nom d'indifférence, je vous répondrai qu'en employant le mot *impiété*, c'est moi qui ai raison contre vous. L'impiété est simplement l'absence de piété, ainsi qu'il ressort de la composition et de la décomposition de ce mot. Et l'absence de piété est, entendez-le bien, par rapport à Dieu, tout oublié systématique des devoirs de la religion. D'où il résulte que tout cœur qui n'est pas pieux est absolument impie ; et quiconque ne vit pas parfaitement et entièrement de la vie pratique de la religion, vit complètement dans l'impiété. — Il

reste donc établi que la véritable maladie sociale actuelle c'est l'impiété ; non pas la maladie aiguë et passagère, mais une maladie chronique, habituelle, invétérée. Vous trouverez l'explication de tout cela dans l'absence de vigueur qui se remarque dans les classes où cette vigueur devrait le moins faire défaut, c'est-à-dire, dans les classes qui ont en partage l'illustration et la puissance. Le manque de vigueur est une véritable *anémie morale* ; et je ne sais pas lui donner un autre nom. Le manque d'énergie dans la croyance produit le manque d'énergie dans le caractère ; ce dernier engendre le manque d'énergie dans la conduite privée et publique ; celui-ci, à son tour, produit le relâchement, l'amollissement, la décadence de tout le corps social. Ceci donne lieu encore à un autre phénomène, particulier aussi à notre temps, et qu'il est opportun de vous faire remarquer ici : c'est que, comme aux époques de ferveur et de foi l'on voit se couvrir du manteau de la religion un grand nombre d'hommes qui, au fond, sont fort tièdes et négligents, ainsi, dans nos si tristes époques de décadence morale, où l'impiété ou l'absence de piété est la contagion dominante, on voit paraître, vivre, parler et agir en vrais impies un très grand nombre d'hommes à qui cette qualification d'impies inspire de la répugnance, de l'horreur, voir même un saisissement de frayeur. Ah ! permettez-moi, à ce propos, de vous dire toute la vérité, comme il convient de le faire entre amis véritables : si tous ceux qui croient en Dieu, en son Fils Jésus-Christ et en sa sainte Eglise, en ses dogmes et en sa morale, en son vicaire, le Pasteur universel ; si tous ceux qui croient ces vérités, et qui les croient fermement dans leur intérieur, avaient aussi une parole courageuse pour les porter en quelque sorte écrites sur leur front, pour les publier dans les rues, dans les ateliers, dans le bureau, dans le café, en tous lieux, dans leurs paroles et dans leurs actes, mais surtout leurs actes, dans ces œuvres qui ont l'éloquence la plus puissante ; si surtout ceux qui croient ces vérités les affirmaient, comme il affirment toute autre choses ; s'ils disaient : Je crois en Jésus-Christ son Fils unique ! je crois en sa sainte Eglise ! Je crois à l'autorité du Pasteur suprême ! si cette profession de foi, claire, entière et sans détours, sortait partout des lèvres de tous ceux qui, heureusement, gardent encore cette foi dans leur cœur, mais parfois trop cachée au fond du cœur, dites-moi : est-ce que l'impiété dominerait, comme elle fait aujourd'hui, dans presque toutes les classes de la société ?

Résumons donc, en terminant, cette première question : La maladie épouvantable dont souffre aujourd'hui le monde, c'est l'impiété ; et cette maladie offre un triple caractère : elle est violente chez quelques-uns, en qui je l'ai comparée à une fièvre aiguë accompagnée de convulsions ; chez un grand nombre d'autres, elle présente le caractère de l'indifférence, et je l'ai qualifiée de fièvre lente ; enfin, chez le plus grand nombre, existe une impiété apparente, que je ne saurais qualifier que du nom de vile et méprisable lâcheté.

LE SACERDOCE ETERNEL

Par **S. E. le cardinal MANNING**, Archevêque de Westminster

Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'Auteur

Par l'abbé **CHARLES FIEVET**

Nouvelle édition augmentée d'une biographie de Mgr Manning.

1 vol. in-12.....Prix : 63 cts

Ce qui suit est extrait de ce livre

LA VALEUR DU TEMPS D'UN PRETRE

Après la grâce, le temps est le plus précieux don de Dieu. Et combien nous perdons de grâces et de temps ! Nous disons vulgairement que le temps fait beaucoup de choses. Il nous donne bien des leçons, nous préserve de bien des folies, nous fortifie dans nos bonnes résolutions et nous guérit de maintes blessures. Et pourtant, en réalité, le temps ne fait rien de tout cela. Le temps ne fait rien. Mais le temps est la condition de toutes les choses que Dieu accomplit dans le temps. Le temps est plein de l'éternité. Nous serons demain ce que l'usage du temps aura fait de nous. Chaque jour a son opportunité ; chaque heure a ses grâces. Le concile de Sens applique ce texte : "Voici que je me tiens à la porte et que je frappe" à l'action incessante du Saint-Esprit sur le cœur. Ces paroles s'appliquent à toute âme humaine. L'âme fidèle est, durant toute la vie et durant tous les jours de la vie, l'objet constant de ces avances divines et elle a à toute heure à sa disposition des grâces suffisantes pour grossir le trésor des récompenses qui lui sont réservées dans l'éternité. Comme un homme aura semé, ainsi il récoltera, et pour la quantité et pour la qualité. Il est accordé à tout homme un moment propice pour semer et un moment propice pour moissonner en vue de l'éternité. Si nous laissons passer le temps des semailles, la moisson, sera perdue pour nous. Il pourra nous être accordé un autre temps pour semer et un autre temps pour récolter. Mais ce sera un autre temps ; le temps perdu est perdu pour toujours.

Mais si le temps est si précieux pour tous les hommes, quelle ne sera pas la valeur du temps pour un prêtre ! Et heureux le prêtre qui peut rendre un compte exact de son temps. Tant d'hommes semblent en ignorer la valeur, tant d'hommes n'y réfléchissent jamais ! Les uns sont tellement paresseux que le temps passe avant qu'ils aient fait un effort pour en user ; les autres sont si négligents qu'ils le gaspillent de gaieté de cœur ; d'autres sont si réfractaires à toute règle et à toute ponctualité que c'est le temps qui les consume lui-même. Ils sont toujours pressés et toujours en retard, jamais dispos et jamais préparés. Nous trouvons dans la sainte Ecriture deux questions que le prêtre ferait bien de se rappeler dans toutes ses démarches quotidiennes. La première est celle que Dieu adressa à Elie sur le mont Horeb lorsqu'il trouva

le prophète en proie aux lamentations et à l'inaction : "*Quid hoc agis, Elia ?* Que fais-tu là, Elie ?" Cette question, si elle retentissait à nos oreilles, nous tiendrait éloignés de bien des lieux et nous en ferait sortir plus rapidement encore. La deuxième question est celle de Notre-Seigneur dans l'Évangile : "Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ?" Cette question devrait se présenter à notre esprit lorsque des amis intimes et trop hospitaliers nous invitent à leur table, ou lorsque notre faiblesse nous fait rechercher les distractions extérieures et les sympathies humaines ou déployer notre activité hors du sillon qui nous a été tracé et hors du champ qui a été fixé à notre labeur. Qui peut calculer ce que vaut le temps pour le prêtre ? Si le temps est pour tous les hommes plein de l'éternité, le temps du prêtre est rempli non seulement de sa propre éternité, à lui prêtre, mais de l'éternité d'une multitude d'âmes qu'il connaît et qu'il ne connaîtra jamais. Tâchons donc d'en mesurer la valeur.

I. Le premier criterium qui nous permet d'apprécier nous-mêmes la valeur de notre temps, c'est la célébration de la sainte messe. Les prémices du temps d'un prêtre appartiennent à Dieu, et, ces prémices, il les offre à Dieu chaque matin dans la sainte messe. La demi-heure requise pour la préparation et la demi-heure requise pour l'action de grâces ne doivent jamais être omises pour n'importe quelle occupation et pour n'importe quel motif, car l'emploi de ce temps ne nous appartient pas. C'est là la première mesure de la valeur de notre temps. Nous parlons alors avec Dieu, nous communiquons avec notre divin Maître et nous rendons des actions de grâces à l'adorable Trinité. De quelle ferveur seront empreintes toutes les heures d'une journée qui a commencé dans de telles conditions ? Tout le jour nous serons embaumés de ce parfum, enflammés de ces ardeurs et sous l'impression profonde de ce rapport matinal avec notre Maître qui est aux cieux ; nous apprendrons par là à être aussi avare de notre temps, aussi inquiet de le perdre et aussi vigilant à empêcher qu'on nous le dérobe que les yeus du monde le sont à l'égard de leur argent. Dieu connaît tellement la valeur de ce temps qu'il nous le dispense seulement jour par jour, heure par heure, moment par moment. Et il ne nous accorde jamais une seconde sans nous retirer celle qui précède. Nous n'avons pas deux heures ou deux moments à la foi. A chaque moment du jour, cependant, nous pouvons renouveler l'intention avec laquelle nous avons dit la messe le matin, et nous pouvons faire revivre nos prières et nos actions de grâces tout au moins par une aspiration de notre cœur. Toute notre journée sera alors virtuellement occupée par notre messe et notre communion.

II. Nous trouvons un second indice de la valeur du temps pour le prêtre dans les connaissances que le prêtre peut acquérir en faisant un usage sévère de son temps.

Labia sacerdotis custodient scientiam. Mais comment les lèvres du prêtre pourront-elles garder la science de Dieu et des âmes si le prêtre n'est pas un homme adonné aux études sacrées ? Les con-

naissances théologiques que nous avons acquises au séminaire sont vite obscurcies sous la poussière que soulèvent les occupations et les affaires et par suite des trahisons de la mémoire. Qu'il est donc précieux pour le prêtre le moment où il peut s'arracher aux travaux de la vie active pour retourner à ses vieux livres et pour augmenter et approfondir ses premières connaissances ! C'est un usage excellent que d'avoir sur sa table certains livres toujours ouverts pour les lire à tous les moments qu'on peut saisir dans la journée. Il y a dans la vie la plus occupée certaines *horæ subsecivæ*, que nous appelons d'une manière vague heures de loisir. Ce sont des heures qui sont prises comme à la dérobée sur les devoirs essentiels et les travaux obligés du jour. Il n'y a pas de pierre de touche comparable à celle-là pour voir si un prêtre apprécie la valeur de son temps. On rencontre des hommes qui font tout comme sans y prendre garde ; on en rencontre d'autres qui ne font rien en paraissant tout faire. Un prêtre qui sait ce que vaut son temps manque rarement d'en trouver assez pour chaque chose, et un esprit ponctuel sait régler toutes les heures du jour de manière à les employer toutes et à profiter des intervalles qui se présentent entre les travaux et les devoirs qui se succèdent. Certains livres qui traitent de matières difficiles et suivies demandent une heure aux moins d'attention ininterrompue ; d'autres qui traitent de sujets moins précis, peuvent se lire dans les temps qu'on peut saisir au passage ; d'autres enfin peuvent se lire à tout instant. Un homme d'études très sérieux conseillait un jour à un ami d'avoir "*des livres de cinq minutes*". Eh bien, des livres pourraient être lus sur une année en n'y consacrant que cinq minutes par jour. L'important c'est d'avoir l'habitude de la réflexion et la ferme volonté de ne pas laisser là ce que nous lisons avant de l'avoir bien compris, quand ce ne serait qu'une page ou une simple sentence. On dira peut-être que c'est là taxer le prêtre avec trop de rigueur. Mais si nous nous demandons à nous-mêmes combien de temps nous accordons chaque jour aux livres peu utiles, aux journaux, aux conversations prolongées, aux visites qui ne sont ni pastorales ni profitables, combien de temps nous perdons à tâtonner et à chercher après ce que nous allons faire ou ce que nous allons lire ; si nous additionnons tout cela, le moins fervent trouvera qu'il s'est volé à lui-même beaucoup de temps, qu'il en a gaspillé beaucoup et qu'il en a mal employé quelque peu.

III. Un troisième indice de la valeur de notre temps, c'est l'usage qu'il nous est donné d'en faire si nous le dépensons au confessionnal. Rien ne prouve la ferveur d'un prêtre comme l'amour qu'il a du confessionnal, et c'est aussi le premier devoir dont un prêtre relâché se dispense et qu'il trahit. Demeurer de longues heures, jour et nuit, au confessionnal, sans manifester d'impatience et sans perdre son calme, c'est un signe certain de l'amour des âmes. Nous n'avons pas besoin d'établir la valeur comparative de la prédication et du confessionnal, au point de vue des résultats qu'ils produisent. Ce sont des choses qui ne se mesurent pas. La chaire et le confessionnal ont un caractère tout à fait distinct.

Mais plusieurs montrent un grand zèle et un grand empressement pour la chaire qui sont lents et toujours en retard quand il s'agit de s'asseoir au confessionnal. Là, pas moyen de se produire, pas d'encouragements qui plaisent à la nature, rien qui flatte les desirs secrets de l'amour-propre : il faut rester de longues heures à entendre le récit des péchés et des peines de chacun et les propos inconsidérés d'une multitude de gens qui la plupart nous sont inconnus. C'est la pêche avec une seule ligne : on attend de longues heures et on est parfois récompensé de son attente que par une seule et unique capture. Mais c'est là pourtant, dans le sens le plus élevé du mot, le travail du pasteur, c'est-à-dire, le soin des âmes, et ce ministère demande à un haut degré l'abnégation de soi-même, la fermeté à réprimer les saillies de son caractère, un généreux amour des âmes et de l'âme du pauvre en particulier.

Mais y a-t-il un temps que l'on puisse employer aussi utilement que celui que l'on consacre au soin et à la direction des âmes ? Le prêtre sait qu'il a au confessionnal le pouvoir de lier et de délier, que les âmes qui couraient à la perdition sont amenées à un repentir, que les âmes pénitentes y trouvent la main qui les conduit à la perfection et que les âmes innocentes y sont confirmées dans leur union avec Dieu ; il sait que Dieu est à la fois glorifié par ceux qui se sauvent et par ceux qui périssent : n'est-ce pas assez pour qu'un prêtre soit porté comme par instinct à consacrer au confessionnal tous les jours et toutes les heures qu'il peut y consacrer ? Au lieu d'y trouver l'ennui, il y trouvera un encouragement ; au lieu de chercher à abrégier les heures ou à diminuer le nombre des jours où il siège dans l'église à son confessionnal, il cherchera plutôt à les augmenter, si c'est possible, et il exhortera ses frères à l'imiter dans le soin qu'il donne aux âmes rachetées par JÉSUS-CHRIST.

Et ce n'est pas seulement au confessionnal que la patience et la charité d'un confesseur sont mises à l'épreuve. Tout ce que nous avons dit s'applique spécialement au soin des malades et à l'entière disposition où nous devons être de consacrer notre temps à les éclairer, à les consoler, à les encourager, surtout lorsque la mort approche. Les malades et les mourants ne peuvent qu'avec peine s'occuper eux-mêmes de leur âme. Le poids de leurs souffrances et d'un corps qui va mourir plonge leur esprit dans l'abattement et dans la torpeur. C'est en ce moment d'angoisses et de crainte que la voix d'un vrai pasteur les encourage et les soutient dans leur abandon. Les paroles de foi et d'espérance, de contrition et de confiance qu'il leur dit à l'oreille, les promesses de Dieu qu'il leur rappelle et les saints noms de Jésus, de Marie et de Joseph qu'il leur répète tout bas, finissent par s'emparer d'une âme qui n'est plus capable d'avoir par elle-même une seule pensée lucide et qui ne trouve plus en elle-même ni paix ni consolation. Ce n'est pas assez d'être mécaniquement correct en administrant les derniers sacrements : il y faut de plus les dernières paroles d'encouragement et de compassion du bon Pasteur qui connaît ses brebis et est connu par elles comme leur soutien et leur ange consolateur dans leur dernier passage pour l'éternité.

IV. Un autre indice qui peut nous servir à apprécier la valeur de notre temps, c'est le parti qu'on peut en tirer lorsqu'on l'emploie à la prière. Lorsque saint Paul dit : " Priez sans cesser jamais ", il n'use pas d'une figure de rhétorique. Il veut dire que nous devons toujours et partout parler à Dieu par nos aspirations, nos désirs et notre volonté. Ceux qui vivent en union avec Dieu, dans la conscience de sa divine présence, et qui rapportent toute leur vie à lui, prient, non seulement quand il parlent à Dieu, mais même lorsqu'ils travaillent pour lui. *Laborare est orare*. Toute la vie d'un pasteur peut être une vie d'union avec Dieu.

La valeur du temps consacré à la prière peut se mesurer de deux manières : d'abord par les réponses que l'on reçoit de Dieu pendant ce temps et ensuite par la réaction que la prière produit pendant ce temps sur nous-mêmes. Et quant aux réponses de Dieu, qui peut dire ce que perdent ceux qui prient peu et ce que gagnent ceux qui s'entretiennent habituellement avec lui ? La mission des prêtres et des pasteurs est si manifestement surnaturelle que nous en attendons des résultats surnaturels et que ces résultats nous les demandons tels qu'on peut les attendre de l'action personnelle de Dieu. La conversion des pécheurs et le salut des âmes comprennent virtuellement tous les travaux de notre ministère spirituel et ils sont si évidemment divins dans leur origine et si évidemment surnaturels dans leurs moyens que, nous prêtres, nous les implorons de Dieu comme des dons et non pas comme les résultats de notre action personnelle. On ne saurait douter que la fécondité du ministère de certains pasteurs et la stérilité du ministère de certains autres ne s'explique par l'esprit de prière qui règne chez les uns et qui fait défaut chez les autres et ne se mesure à l'intensité plus ou moins grande ou à l'absence plus ou moins complète de cet esprit. Plus on prie, plus on reçoit, moins on prie, moins on reçoit. Mais il est inutile d'insister sur ce point. Il n'y a rien que nous ne puissions demander ou absolument ou conditionnellement et il n'y a rien de bon que Dieu veuille nous accorder, car il trouve sa félicité à nous combler de ses dons.

Mais c'est l'effet que produit en nous la prière en réagissant sur nous-mêmes qui nous donne la mesure précise et certaine de ce que nous valons aux yeux de Dieu. Nous sommes devant Dieu ce que nous sommes réellement, ni meilleurs ni pires que nous ne sommes. Et nous sommes ce que notre union avec Dieu fait de nous. Notre face s'illumine, se voile ou s'assombrit à mesure que nous approchons de Dieu dans la prière ou que nous nous en éloignons en la négligeant. Le recueillement, la joie et l'espérance de l'âme sont la récompense de la prière. L'inquiétude, l'inconstance, la tristesse et la pusillanimité sont la conséquence de l'oubli de ce devoir. En réalité, la prière indique ce que nous valons spirituellement et, tels nous sommes, tel sera notre ministère pastoral. Un prêtre qui prie fera en une heure ce qu'un prêtre qui prie moins fera à peine en plusieurs jours. Les actions d'un prêtre toujours uni à Dieu ont une vie, une chaleur, une énergie et une force de persuasion qu'aucun talent naturel ne peut donner. Nous

faisons peu de fruit parce que nous prions peu, et parce que nous prions peu, nous restons ce que nous sommes. Si nous employions le temps que nous perdons et les heures qu'on nous dérobe à nous entretenir avec Dieu au lieu de nous entretenir avec le monde, toutes nos actions se feraient avec une intention plus élevée, auraient des conséquences plus sérieuses et des effets plus durables.

V. Un autre indice de ce que vaut le temps pour le prêtre se trouve dans l'objectif même de la vie sacerdotale.

Le prêtre existe pour rendre témoignage à son divin Maître en enseignant et en proclamant la vérité ; mais surtout en offrant à tous le modèle vivant de la perfection et en répandant autour de lui, alors même qu'il n'en a pas conscience, l'influence de l'esprit qui l'anime. Malheur à lui, si par ses paroles ou par l'influence de l'esprit qui le dirige et de sa manière de vivre, il témoigne contre l'observance du dernier même des commandements de Dieu ! Et grand est le danger des âmes et grande la forfeiture du prêtre si son témoignage au sujet de la loi est douteux, équivoque ou obscur. Il ressemblerait à un poteau indicateur placé au bord d'un chemin et dont personne ne pourrait lire l'inscription. Et il aurait à rendre un compte sévère de toutes les âmes qui ont péri par sa faute.

Le prêtre existe aussi pour être la lumière du monde. Mais si l'esprit qui l'anime et toute sa conduite ne montrent aux yeux qu'une lumière terne et vacillante, qui voudra se confier à sa direction ?

Il est aussi destiné à être le sel de la terre, le sel qui purifie le cœur et la conduite des hommes et les rapports sociaux qu'ils ont entre eux. Mais s'il n'est pas pur dans ses paroles, dans ses actions et dans ses pensées, son contact sera plutôt un obstacle qu'une aide pour ceux qui sont soumis à son influence. L'influence d'un prêtre n'est jamais négative. Il donne ou il dérobe, il gagne ou il perd, et pour lui et pour les autres.

Chacun peut apprécier combien grands sont les dangers qui entourent le prêtre qui vit et qui travaille au milieu du monde. Le champ de ses labeurs est le monde et ce champ est semé de froment et d'ivraie. Les esprits manifestement hostiles au prêtre sont souvent peu dangereux pour lui parce que leur hostilité se montre à découvert ; mais les bons qui souvent manquent de retenue à son égard, qui sont légers ou relâchés dans leurs habitudes, endorment sa vigilance par de bons procédés et lui font tort avant même qu'il s'en aperçoive. Ils lui prennent son temps par leurs visites ; lui dévorent ses journées par leurs invitations ; inondent des flots de leur babillage et le tiennent emprisonné dans ce réseau qu'on est convenu d'appeler la société, réseau formé de la foule des intimes et de ces milles récréations, honnêtes sans doute en elle-mêmes, mais qui sont peu en proportion et en harmonie avec la gravité du ministère sacerdotal. Des intimités se forment insensiblement et inconsciemment d'abord : mais bientôt les fascinations du monde et les sympathies personnelles enlèvent à l'esprit son calme et détruisent l'équilibre de la vie spirituelle. Le commerce et la société de certaines personnes finissent par

nous attacher au point que ces relations entrent pour une bonne part dans nos pensées et qu'elles nous deviennent un besoin quotidien. De fausses relations se forment insensiblement, innocentes peut-être, mais que cimente un attachement peu mesuré et qui peu à peu éloignent le prêtre du divin Maître, le seul ami auquel il a donné tout son cœur. Quels pièges tendus sous ses pas et quels précipices ouverts sur son chemin ! Insensiblement il s'avance dans cette voie, sans calculer l'espace qu'il a déjà parcouru, jusqu'à ce qu'un gouffre s'ouvre derrière lui et que son passé disparaisse tout à fait à ses yeux. Et c'est là aussi un indice de ce que vaut le temps pour le prêtre, non que le temps ait produit ce résultat, mais parce que, lui prêtre, en est arrivé là en abusant de son temps, et à l'heure même où il le gaspillait ce temps et le jetait au vent, ou se le laissait volontairement ravir.

Le remède le plus efficace et le plus sûr contre le mal que nous venons de signaler c'est de faire de toutes nos journées et de toutes nos heures un usage sage et déterminé. Tout prêtre doit se tracer un *horarium* et le diviser en deux parties. La première partie règle sa journée, en fixant l'heure du lever et l'heure du coucher, l'heure de la messe et de l'office, l'heure de l'étude et des travaux de plume, l'heure du travail sur les âmes au confessionnal, au chevet des malades et dans la maison du pauvre. Un *horarium* de ce genre doit indiquer d'une manière précise la quantité de temps que l'on veut consacrer à chacun des points qui partagent la journée. Aucun moment du jour ne sera laissé pour le monde et pour la société du monde, car la vie d'un prêtre doit se passer hors du monde. Sa maison c'est le sanctuaire et son Ami divin c'est l'hôte du sanctuaire ; les Saints et les docteurs sacrés qui lui parlent dans ses livres, c'est sa société. Lorsque le soleil a disparu à l'horizon, le soir est la plus précieuse partie de la journée d'un prêtre. C'est le seul temps qu'il puisse réellement appeler le sien. Heureux le prêtre qui en connaît la valeur et insensé le prêtre qui dépense ce temps dans les réunions du monde !

La deuxième partie de l'*horarium* doit régler l'emploi de notre vie tout entière. La plupart des hommes accordent un tiers chaque jour au sommeil en y comprenant le lever et le coucher. La sainte messe et l'office nous demandent trois heures pleines ; et qui peut préciser les heures qu'exigent de nous les prières privées, la lecture spirituelle, l'étude, le confessionnal et le soin des âmes ? Impossible d'assigner une limite au temps qu'il convient de consacrer à ces saints exercices. Il y a des prêtres qui accordent peu au monde et aux réunions du monde ; il y en a plusieurs qui leur accordent trop. Si donc nous vivons soixante-dix ans, nous aurons dépensé plus de vingt-trois ans à dormir, environ sept ans à la sainte messe et à l'office divin : ce qui fait environ trente ans sur une vie de soixante-dix années. Comment les quarante autres années seront-elles employées ? Il serait bon pour nous d'entendre retentir en tout lieu à nos oreilles ces paroles de Dieu au prophète : *Quid hoc agis Elia ?* et, à toute heure de la journée, ces autres paroles : " Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? "

DE LA DOULEUR

Par MONSEIGNEUR BOUGAUD, ÉVÊQUE DE LAVAL

Quatrième édition. 1 fort vol. in 18..... \$1.00

De tous les services que la Religion rend aux âmes, après celui de les sanctifier et de les conduire au Ciel, le plus grand peut-être est de les consoler. La vie est dure. On n'est pas toujours dans son cabinet d'étude, ou à table avec ses amis. On est au lit quelquefois, malade. On est au soir de sa vie, désenchanté, triste. On veille une femme qui souffre, un enfant qui meurt. Que d'heures dans la vie, où l'on donnerait toute sa science, tout son génie, pour une goutte de consolation ! Que dit alors la Religion ? Car si elle ne dit rien, si elle ne peut rien, à quoi sert-elle ? Je ferais peu de cas, je l'avoue, d'un Dieu qui me demanderait tout et qui ne me donnerait rien, qui exigerait mes adorations et qui ne sècherait pas mes larmes ; duquel je ne me retirerais pas, non seulement meilleur, mais content et consolé. Et, de toutes les religions, j'irai toujours, comme à la seule vraie, à celle qui pourra me dire d'où viennent mes larmes, et surtout qui saura les essuyer,

La Religion, qui a tant d'ennemis, a trois immortelles compagnes qui ne la laisseront jamais périr. La première, c'est la grandeur même de l'homme, dont seule elle peut satisfaire les nobles élans, les aspirations divines. La seconde, c'est la faiblesse humaine, le côté obscur, orageux, plein de passions de l'âme, que seule aussi elle peut appuyer, assainir, élever à la vertu. Enfin la troisième la plus puissante, hélas ! et la plus immortelle, c'est la douleur.

Plus j'avance dans la vie, plus je vois que toute âme souffre, et plus je sens que, par je ne sais quel mystère, il lui est bon de souffrir. C'est la douleur qui a sauvé le monde païen ; elle a été comme un Christianisme intérieur pour les gentils, une préparation évangélique. Et c'est elle encore qui sauve aujourd'hui les hommes du monde. Elle les empêche de s'aveugler tout à fait, de s'enlurcir dans les affaires. Elle attendrit leur cœur. Elle les maintient doux et bons. Elle les prêche, apôtre secret, quand plus personne n'ose le faire. Et c'est pourquoi, à l'heure de la mort, on est tout étonné de la facilité avec laquelle ils se rendent à Dieu. " O homme, tu n'es qu'un songe rapide, un rêve douloureux ; tu n'existes que par le malheur ; tu n'es quelque chose que par la tristesse de ton âme et l'éternelle mélancolie de ta pensée. " C'est cette " éternelle mélancolie " qui fait l'éternelle Religion. Détruisez la première, si vous voulez détruire la seconde. Vous n'empêcherez jamais les yeux mouillés de larmes de se tourner du côté du Ciel.

Je voudrais donc méditer sur la douleur. D'où vient-elle ? A quoi sert-elle ? Y a-t-il, hors de la Religion, un baume ? La Religion elle-même en a-t-elle un ? Car s'il était vrai que la Religion console efficacement la douleur et peut seule la consoler, il y aurait là, en sa faveur, une preuve nouvelle, la plus haute peut-être et assurément la plus touchante de sa vérité, de sa souveraineté et impérissable durée.

Seulement ô vous qui ne connaissez pas la douleur, je vous en prie, ne lisez pas ce petit livre. Vous ne le comprendriez pas, ou vous m'obligeriez à des discussions qui n'ont que faire ici. Je n'écris que pour ceux qui souffrent.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

TEMOIN—ACTES NOTARIES.

QUESTION.—D'après la loi en vigueur aujourd'hui, un frère peut-il être témoin idoine dans un acte notarié où ses deux frères, qui ne savent pas signer, sont parties? D'après le statut provincial 56 Vict. chap. 39, section 1, ont est porté à croire que des parents, à tout degré, non intéressés, peuvent être témoins dans les actes notariés. Etes-vous de cette opinion?

X notaire à X

RÉPONSE.—L'examen attentif du texte des différentes modifications qu'a subies l'article 1208 du code civil suffit pour convaincre que les parents, sans égard au degré, peuvent être témoins aux actes notariés. Cet article 1208 est un article de droit nouveau suggéré par les codificateurs. Avant la promulgation du code les actes notariés devaient être reçus par deux notaires ou par un notaire et deux témoins. Cette disposition a été abrogée par le code. L'article 1208 décrète que si toutes les parties à un acte savent signer cet acte pourra être reçu par un seul notaire sans témoin. Si, au contraire, une partie ne peut pas signer, l'acte devra être reçu par deux notaires ou par un notaire et un seul témoin.

Les témoins, dit l'article, "doivent être mâles, âgés d'au moins vingt et un ans, sains d'esprit, n'être parents d'aucune des parties jusqu'au degré de cousin-germain inclusivement, ni intéressés dans l'acte, ni morts civilement, ni réputés infâmes en loi. Les aubains peuvent servir de témoins aux actes notariés."

Cet article a été abrogé par le "Code du *Notariat*," (Statut de Québec, 46 Vict. chap. 32.) Article 48. Cet article est devenu plus tard l'article 5806 des Statuts Refondus de la Province de Québec. Il se lit comme suit :

"Sauf les testaments, un acte notarié reçu devant un seul notaire est authentique."

Enfin cet article 5806 a été abrogé par le statut que vous citez dans votre question, 56 Vict. Chap. 39, sec. 1. Cette abrogation n'est pas pure et simple et elle n'a pas eu l'effet de faire revivre l'article 1208 tel qu'il est au code. Au contraire elle contient une nouvelle disposition qui le remplace. En vertu de cette nouvelle disposition, si une partie à un acte notarié est incapable de signer il faut que cet acte soit reçu en présence d'un témoin *qui signe*.

"Les témoins," dit cette nouvelle disposition, "peuvent être de l'un ou de l'autre sexe et doivent être âgés d'au moins vingt et un ans, sains d'esprit, n'être pas intéressés dans l'acte, ni être morts civilement, ni réputés infâmes en loi. Les aubains et les femmes sous puissance de maris (excepté celles des notaires recevant l'acte) peuvent servir de témoins aux actes notariés."

Ainsi les anciennes restrictions, non mentionnées dans la nouvelle loi, n'existent plus. Un frère non intéressé, peut donc être témoin compétent dans un acte où ses frères sont parties contractantes.

L'article 845 du code civil, au titre des testaments, fournit un argument puissant en faveur de cette opinion.

Cet article décrète que, rien n'empêche que les témoins ne soient parents ou alliés du testateur, ou entre eux ou avec le notaire."

USUFRUIT.

QUESTION.—Par le contrat de mariage de ma fille, je lui ai fait une donation entrevifs *pure et simple* de la somme de mille piastres payable en 1896. La donataire est morte laissant un testament par lequel elle lègue à son mari l'usufruit de cette somme de mille piastres avec exemption de tout cautionnement juratoire ou autre. Le légataire de cet usufruit a-t-il le droit d'avoir en mains la somme ainsi léguée et, lors de l'échéance, pourra-t-il en exiger la délivrance ?

UN HABITANT.

RÉPONSE.—D'après les dispositions du code civil (Article 452) l'usufruitier d'une somme d'argent a le droit de s'en servir comme il l'entend, à la charge de rendre une même somme à la fin de son usufruit. Il ne peut cependant exiger qu'on lui livre la somme faisant l'objet de son usufruit qu'en donnant caution (C. C. Art. 464) que cette somme sera intégralement remboursée. Le propriétaire peut cependant (même article), dispenser l'usufruitier de fournir le cautionnement exigé par la loi. Dans ce cas l'usufruitier a le droit de demander la délivrance pure et simple de la somme léguée. Ainsi, lorsque viendra l'échéance, vous devrez livrer à votre gendre la somme faisant l'objet de son usufruit.

DROIT CONSTITUTIONNEL.

Je parle, dans le bulletin de ce numéro, de la résignation du Trésorier provincial, M. Hall. Les causes de cette résignation ont été vivement discutées dans les journaux politiques. On a même attaqué le lieutenant-gouverneur et critiqué sa manière d'agir. Dans de semblables circonstances quel est le rôle d'un lieutenant-gouverneur ? Une réponse à cette question se trouve dans l'article suivant :

DE LA PRESSE DU 5 OCTOBRE

LE CHEF DE L'EXECUTIF

SON RÔLE DÉFINI PAR M. BOURINOT

On sait de quelle considération jout dans notre monde politique le greffier de la chambre des communes à Ottawa, M. Bourinot ; c'est une autorité en matière de droit constitutionnel. Or voici comment M. Bourinot, dans une entrevue avec le représentant d'un journal d'Ottawa, s'est exprimé sur le rôle du lieutenant-gouverneur dans l'administration des affaires publiques :

“ Je n'ai pas suivi de très près la polémique qui se poursuit depuis quelques jours au sujet des difficultés qu'ont fait naître certaines questions financières dans le gouvernement de Québec. J'ai lu toutefois la déclaration de l'hon. M. Chapleau publiée dans le “ Witness ” de Montréal, concernant ses fonctions et ses responsabilités comme chef de l'exécutif. La position qu'il a prise me semble absolument conforme à la vraie doctrine constitutionnelle.

“ Il est clairement de son devoir de délibérer avec ses aviseurs sur toute question d'intérêt public affectant l'honneur, la dignité et les intérêts de cette province. Il est de son devoir, advenant une divergence d'opinions entre lui et ses aviseurs, d'exposer et de défendre ses vues ; si toute entente est devenue impossible, les ministres n'ont plus qu'à démissionner pour se voir remplacer par d'autres qui assumeront la responsabilité des vues du lieutenant-gouverneur.

“ Les rapports entre le chef exécutif et son cabinet sont régis par les principes d'entente et de consultation mutuelles. Mais un lieutenant-gouverneur n'a pas de responsabilité individuelle dans le sens ordinaire du mot. Pour tout acte et toute opinion il doit avoir un ministère responsable. C'est sur le ministère que le peuple doit rejeter la responsabilité de tout acte administratif et il n'est pas permis à un lieutenant-gouverneur de descendre dans l'arène de la discussion et de la polémique, autrement que par l'entremise de son ministère responsable.”

DES OBLIGATIONS

SOURCES — EXTINCTION — PREUVE

Par A. HUDELOT et E. METMAN

1 vol. in 12..... \$1.00

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

1. — L'homme, créé pour vivre en société, ne saurait rester isolé : ses besoins sont si nombreux et ses forces si limitées qu'il est obligé de recourir sans cesse à l'industrie et à l'activité de ses semblables. Les conventions variées par lesquelles les hommes se lient les uns aux autres — le prêt, l'échange, la vente, le louage, l'association, — ont pour but de porter remède à la faiblesse individuelle en procurant à chacun ce qui lui manque, chacun donnant, en échange, son superflu. Pour mettre en pleine lumière l'utilité de ces conventions, il suffit d'essayer de les supprimer par la pensée et de rechercher ce qui deviendrait une société où chacun serait réduit à se procurer, par son effort personnel, tout ce dont il aurait besoin ; l'effort serait immense, permanent, le résultat très petit et toujours beaucoup au-dessous des besoins les plus impérieux.

2. — Aussi n'est-on pas surpris de voir les conventions et les obligations qui en découlent, se multiplier, se compliquer de plus en plus à mesure que se développent les progrès de la civilisation. Non seulement le nombre des conventions augmente, mais des formes nouvelles sont imaginées pour satisfaire des besoins nouveaux. C'est ainsi que des contrats, aujourd'hui très fréquents, comme les assurances sur la vie, ne sont pas même mentionnés dans le Code civil.

3. — Du moment que les conventions sont utiles à l'homme, qu'elles donnent naissance à des obligations, le législateur a été naturellement amené à régler les conventions pour en écarter les fraudes, et les obligations pour éviter les abus de la force.

4. — Toutefois le législateur n'a pas mission de régler ni de munir de la sanction légale toutes les obligations de l'homme. Tous les devoirs humains ne sont pas matière nécessaire à réglementation légale. On distingue les devoirs légaux et les devoirs moraux.

C'est l'intérêt général qui porte le législateur à transformer en devoirs légaux certains devoirs moraux. Dire la vérité, est une obligation morale ; dans un intérêt social, le législateur en fait, pour le témoin appelé à déposer en justice, une obligation légale (art. 263 et 264, C. proc. civ., art. 361 à 366, C. pén.) La reconnaissance est un devoir moral, ce devoir est sanctionné par le législateur qui le transforme en un devoir légal pour le donataire, en permettant la révocation d'une donation pour ingratitude (art. 955, C. civ.).

Quels sont les devoirs moraux que le législateur doit ainsi transformer ? jusqu'où doit-il aller dans cette voie ? C'est là un problème pratique très délicat. Le niveau moral moyen des individus pour lesquels on légifère, doit être pris en considération ; s'élever beaucoup au-dessus de ce niveau, c'est imposer un joug tracassier, parfois intolérable et toujours impatiemment supporté ; rester au-dessous, c'est s'exposer à l'abaisser, alors qu'une bonne législation doit non seulement le maintenir, mais contribuer à l'élever sans cesse.

Ce qu'il faut bien constater, c'est qu'il n'existe pas d'opposition entre les devoirs légaux et les devoirs simplement moraux. On a justement comparé le droit et la morale à deux cercles concentriques de rayons inégaux ; le cercle le plus étendu, c'est le domaine de la morale, le cercle le plus petit c'est celui du droit, mais ce domaine du droit, il est tout entier compris dans celui de la morale.

TABLE DES MATIÈRES

DES OBLIGATIONS

Notions Préliminaires.

1re Partie

Diverses espèces d'obligations.—Effets des obligations.

I.—Diverses espèces d'obligations.

CHAPITRE Ier.—Obligations civiles.—Obligations naturelles.—Section I. Obligations civiles.—Section II. Obligations naturelles.

CHAPITRE II.—Obligations conditionnelles (1168-1184).—Section I. Diverses espèces de conditions.—§ 1. *Conditions casuelles, potestatives et mixtes.*—§ 2. *Conditions possibles ou impossibles.*—§ 3. *Conditions immorales ou illicites.*—Section II. De la condition suspensive.—Section III. De la condition résolutoire. a) expresse. b) Tacite. c) Pacte Commissoire.

CHAPITRE III.—Obligations à terme (1185-1188).

CHAPITRE IV.—Obligations alternatives (1189-1196).

CHAPITRE V.—Obligations solidaires (1197-1216).—§ 1. *De la Solidarité entre créanciers.*—§ 2. *De la solidarité de la part des débiteurs.*

CHAPITRE VI.—Obligations divisibles et indivisibles (1217-1225).

CHAPITRE VII.—Obligations avec clause pénale (1126-1234).

II.—Effets des obligations.

CHAPITRE Ier.—Effets généraux des obligations.—§ 1. *Exécution des obligations par voie de contrainte.*—§ 2. *Actes conservatoires.*

CHAPITRE II.—Effets particuliers des obligations.—Section I. Obligation de donner (1136-1141).—§ 1. *Obligation de conserver.—Théorie des fautes.*—§ 2. *Obligation de livrer.* a) Des risques. b) De la demeure.—Section II. Obligation de faire ou de ne pas faire.—Section III. Dommages et intérêts en cas d'inexécution.—§ 1. *Conditions des dommages et intérêts.*—§ 2. *Fixation des dommages et intérêts.*—§ 3. *Obligations de sommes d'argent.* a) Intérêts. b) Taux. c) Anatocisme.

IIe Partie

Sources des obligations.

Chapitre préliminaire.

1.—*Des obligations conventionnelles ou contractuelles.*

DES CONTRATS

CHAPITRE Ier.—Dispositions préliminaires. (Définition ; classification des contrats).

CHAPITRE II.—Conditions essentielles à la validité des conventions.—Section I. Du consentement.—§ 1. *Conditions de validité du consentement.* a) Concours de volontés. b) Forme du consentement. c) Absence de consentement.—§ 2. *Vices du consentement.*—I. De l'erreur.—II. De la violence.—III. Du dol.—IV. De la lésion.—§ 3. *Défaut de lien ou d'intérêt pécuniaire.*—I. Promesse pour autrui. (Du porte fort).—II. Stipulation pour autrui.—Section II. De la capacité des parties contractantes.—§ 1. *Personnes physiques*—I. Incapacité générale : 1° Des mineurs ; 2° Des interdits ; 3° Des femmes mariées.—II. Incapacité relative : 1° Des ministres du culte ; 2° Des congrégations de femmes ; 3° Des établissements ecclésiastiques ; 4° Des marguilliers.—§ 2. *Personnes morales.*—I. Notions générales.—II. Énumération des personnes morales. A. Établissements publics. a) Fabriques paroissiales. b) Fabriques cathédrales. c) Mense curiale. d) Mense épiscopale. e) Mense capitulaire. f) Séminaires. g) Caisses de secours ecclésiastiques. B. Établissements d'utilité publique. a) Congrégations religieuses autorisées. b) Établissements libres d'enseignement supérieur. C. Personnes civiles privées.—III. Capacité des personnes morales.—Section III. De l'Objet des Contrats.—§ 1. *Des choses.* a) Choses pouvant faire l'objet des contrats. b) Choses hors du commerce. Eglises. Chapelles. Vases sacrés.—§ 2. *Des faits.*—Section IV. De la cause. a) Absence de cause. b) Cause fautive. c) Cause illicite. Répétition.

CHAPITRE III. De l'effet des contrats.—Section I. Effets des conventions entre les parties.—Section II. Effets des conventions à l'égard des héritiers, ou ayants cause.—Section III. Effets des conventions à l'égard des tiers.—Appendice. Droits des créanciers.—§ 1. *De l'exercice des droits et actions du débiteur.*—§ 2. *De l'action révocatoire.*

CHAPITRE IV.—Interprétation des conventions. Règles particulières.

II.—*Des obligations ou engagements qui se forment sans convention.*

Chapitre préliminaire.

CHAPITRE Ier.—Des obligations résultant de la loi.

CHAPITRE II. Des quasi-contrats.—Section I. De la gestion d'affaires.—§ 1. *Obligations du gérant.*—§ 2. *Obligations du maître.*—Section II. De l'action en répétition de l'indu.

CHAPITRE III.—Des délits et des quasi-délits.—Section I. Responsabilité du fait personnel.—§ 1. *Domage causé par certaines personnes.*—§ 2. *Domage causé par les animaux.*—§ 3. *Domage causé par une chose inanimée.*

IIIe Partie

Extinction des obligations.

CHAPITRE I.—Du paiement.—Section I. Des conditions de validité du paiement : a) Quant aux personnes ; b) Quant à l'objet ; c) Quant au lieu d) Quant aux frais.—Section II. Du paiement avec subrogation.—§ 1. *Subrogation conventionnelle.*—§ 2. *Subrogation légale.*—Section III. De l'imputation des paiements : a) Imputation par le débiteur ; b) Imputation par le créancier ; c) Imputation par la loi.—Section IV.—Des offres de paiement et de la consignation.—§ 1. *Offres réelles.*—§ 2. *Consignations.*—Section V.—De la cession de biens : a) Cession volontaire ; b) Cession judiciaire.

CHAPITRE II.—De la novation.—§ 1. *Diverses espèces de novation.*—§ 2. *Conditions.*—§ 3 *Effets.*

CHAPITRE III.—De la remise de la dette.—§ 1. *Formes*.—§ 2. *Remise du titre original*.—§ 3. *Remise de la grosse*.—§ 4. *Effets*.

CHAPITRE IV.—De la compensation.—Section I. De la compensation légale.—§ 1. *Conditions* : a) Choses fongibles ; b) Dettes liquides ; c) Dites exigibles.—§ 2. *Exceptions* : a) Vol ; b) Dépôt, prêt ; c) Dette alimentaire.—§ 3. *Effets*.—Section II. De la compensation conventionnelle ou facultative.—Section III. De la compensation judiciaire ou reconventionnelle.

CHAPITRE V.—De la confusion.

CHAPITRE VI.—De la perte de la chose due.

CHAPITRE VII.—De l'action en nullité ou en rescision des conventions.—Section I. Cas d'application des actions en nullité ou en rescision.—§ 1. *Action en nullité ou en rescision des conventions en général*.—I. Conventions entachées de nullité radicale : a) Vices du consentement ; b) Lésion ; c) Défaut de capacité.—§ 2. *Actions en nullité ou en rescision relativement aux actes des mineurs*.—I. Actes faits par le tuteur.—II. Actes faits par le mineur.—III. Actes faits par les mineurs émancipés.—IV. Exceptions.—Section II. Des effets de l'action en nullité ou en rescision.—Section III. De la confirmation.—§ 1. *Cas d'application* : a) Obligations annulables ; b) Obligations nulles de droit ; c) Obligations naturelles.—§ 2. *Formes*.—§ 3. *Effets de la confirmation*.—Section IV. De la prescription des actions en nullité et en rescision.

CHAPITRE VIII.—De la prescription libératoire.—§ 1. *Notions générales*.—§ 2. *Interruption. Suspension*.—§ 3. *Délai. Prescription* : a) de 30 ans ; b) de 10 ans ; c) de 5 ans ; d) de 3 ans ; e) de 2 ans ; f) de un an ; g) de 6 mois ; h) de 3 mois ; i) de 1 mois.—§ 4. *Serment*.

IV^e Partie

Preuve des obligations.

Chapitre préliminaire.

CHAPITRE I^{er}.—De la preuve littérale.—Section I. Du titre authentique.—I. Conditions requises pour l'authenticité d'un acte.—II. Force probante des actes authentiques.—III. Contre-litres.—Section II. De l'acte sous seing privé.—§ 1. *Des actes sous seing privé*.—I. Formalités requises pour certains actes sous seing privé.—II. Force probante des actes sous seing privé.—§ 2. *Des écrits privés non signés* : a) Livres des commerçants ; b) Registres et papiers domestiques ; c) Mentions libératoires ajoutées à un titre.—Section III. Des tailles.—Section IV. Des copies de titres.—Section V. Des actes reconnaissifs et confirmatifs.

CHAPITRE II.—De la preuve testimoniale.—§ 1. *Défense de prouver par témoins au delà de 150 fr.*—§ 2. *Défense de prouver par témoins contre et outre le contenu aux actes*.—§ 3. *Exceptions* : a) Matières commerciales ; b) Commencement de preuve par écrit ; c) Quasi-contrats, délits, quasi-délits ; d) Dépôts nécessaires ; e) Accidents imprévus. f) Perte du titre

CHAPITRE III.—Des présomptions.—Section I. Des présomptions établies par la loi.—§ 1. *Énumération des présomptions légales*.—I. Actes présumés en fraude de la loi.—II. Prescription acquisitive et libératoire.—III. Chose jugée : a) Idéité de chose ; b) Idéité de cause ; c) Idéité de parties.—§ 2. *Force probante des présomptions légales*.—I. Présomptions admettant la preuve contraire.—II. Présomptions absolues.—Section II.—Des présomptions qui ne sont pas établies par la loi,

CHAPITRE IV.—De l'aveu de la partie.—Section I. De l'aveu judiciaire.—Section II. De l'aveu extra judiciaire.

CHAPITRE V.—Du serment.—Section I. Du serment décisoire.—Section II. Du serment déféré d'office.—I. Serment supplétif ou supplétoire.—II. Serment *in iudicio*.

LEÇONS DE DROIT SOCIAL NATUREL

DONNÉES A LA CONFÉRENCE DES ÉTUDES SOCIOLOGIQUES

Par le Dr Ed. TARDIF, d'Aix

1 vol. in-12..... \$0.75

La plupart des auteurs qui traitent les questions sociales s'attachent surtout à l'étude des détails, en se basant sur l'observation expérimentale et la statistique. Il me paraît que, faute de remonter aux premiers principes, leurs écrits ne peuvent donner que des notions très superficielles et très décousues. On peut en juger d'ailleurs par les articles des revues et des journaux ; on y trouve souvent une grande érudition, mais presque toujours une profonde ignorance de la science même du droit.

C'est pourquoi, lorsqu'à la demande de quelques étudiants d'Aix, j'entrepris le présent cours de droit social naturel, je crus le rendre plus utile et plus intéressant en lui donnant un plan méthodique d'une logique serrée et une forme très didactique ; je limitais aussi le champ de nos études à la philosophie du droit.

Un succès toujours grandissant m'a montré que j'avais suivi une bonne méthode.

Mes auditeurs se passionnèrent à l'étude des questions que je posai devant eux ; des discussions animées suivirent chaque conférence et la plupart des objections que j'ai résolues dans mes leçons me furent proposées par ceux mêmes qui m'écoutaient.

Des étudiants en droit, en philosophie, en littérature, des professeurs ont suivi mon cours ; ils n'avaient certes pas tous la même opinion que la mienne et s'ils étaient mes amis personnels, ils n'étaient pas, tant s'en faut, les amis des doctrines que je leur exposais. Néanmoins je dois à leur bon esprit et à mon impartialité cette justice de reconnaître que, dans les discussions même les plus vives, nous n'avons jamais échangé une seule parole blessante.

Aussi je publie mes leçons dans un double but : 1° pour donner à tous un exposé court, clair et précis, autant que possible, des principes du droit social ; 2° pour montrer à mes confrères dans le sacerdoce quel est le genre d'enseignement qui pourra leur gagner l'attention, le respect et même l'affection de la jeunesse qui pense librement.

TABLE DES MATIÈRES —Avertissement. — 1° Leçon : Notions générales sur le droit. — 2° Leçon : Le droit social dans ses premiers éléments. — 3° Leçon : Légitimité du mariage. — 4° Leçon : Liberté du mariage. — 5° Leçon : Le célibat, la polyandrie, la polygamie. — 6° Leçon : Indissolubilité du mariage. — 7° Leçon : Le mariage et l'État. — 8° Leçon : Du droit paternel. — 9° Leçon : L'éducation et l'État. — 10° Leçon : Du maître et du serviteur. — 11° Leçon : Nature de la Société civile. — 12° Leçon : Origine de la Société civile. — 13° Leçon : De l'autorité sociale. — 14° Leçon : Des pouvoirs législatif et exécutif. — 15° Leçon : Du pouvoir judiciaire. — 16° Leçon : Des droits et des devoirs des citoyens. — 17° Leçon : De la résistance au pouvoir.

LEÇONS SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT — 1° Leçon : Du caractère surnaturel de l'Église. — 2° Leçon : De la fin surnaturelle de l'Église. — 3° Leçon : Nature des concordats. — 4° Leçon : *Suite*. — 5° Leçon : *Suite*. — 6° Leçon : Excellence des concordats. — 7° Leçon : Effet du concordat. Son abrogation. — 8° Leçon : Interprétation du concordat. — Appendice : De la propriété.

AUX MAITRES CHRÉTIENS

L'ÉDUCATEUR APOTRE

PAR J. GUIBERT

Prêtre de Saint-Sulpice, Directeur au séminaire d'Issy.

Quatrième édition. 1 vol. in-12..... \$0.50

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Mgr l'évêque de Luçon.

INTRODUCTION

La Croisade.

Pourquoi ce livre ? Pour prêcher la croisade chrétienne : nous sommes une armée nombreuse, mais nous sommes en déroute, parce que nous manquons de courage et de savoir-faire.—Ce livre est écrit pour les éducateurs, qui sont la troupe d'élite parmi les chrétiens.—Son objet est de préparer des apôtres dans tous les éducateurs chrétiens.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATION DE L'ÉDUCATEUR APOTRE

I.—DU SALUT SOCIAL

PAR LES ŒUVRES D'ÉDUCATION

Le mal social. — Déchéance physique

Que l'éducateur apprenne l'importance de sa mission. Qu'il voie d'abord le mal qu'il va guérir.—La déchéance physique, très réelle en dépit des apparences.—Le bien-être en est la cause.

La déchéance morale.

La loi morale est une loi de respect.—Plus de respect de soi : corruption.—Plus de respect des autres : famille dissoute, justice méprisée, guerre sociale des classes.—Plus de respect de Dieu : sans foi, on pèche sans remords.

Le mal intellectuel.

Le mal intellectuel est le pire de tous les maux.—Perversion actuelle des esprits : Évangile repoussé, raison égarée.

Histoire de nos chutes.

Comment l'Église avait formé la

chrétienté. — Comment la décadence religieuse, commencée avec les légistes de Philippe le Bel, a été précipitée par la Renaissance, la Réforme et la Révolution.

Peut-on se relever ?

Ce qu'il faut entendre par relèvement moral.—Solution décourageante des pessimistes et des transformistes.—Les espérances que la foi et la raison mettent au cœur des chrétiens.

Le salut par la foi catholique.

La restauration sociale se fera par le retour à la religion.—La religion catholique est la seule religion de l'avenir, parce qu'elle seule satisfait les exigences de la raison et les aspirations du cœur.

Les ouvriers de la restauration chrétienne.

Tous les honnêtes gens, sont conviés

à travailler au bien.—Le prêtre est spécialement investi de la mission évangélique.—Les religieux et les instituteurs sont les auxiliaires du clergé.

L'éducation, le plus grand moyen de salut.

Combien il est difficile de convertir les adultes, surtout chez les peuples qui ont trahi leur foi.—L'enfance, qui est souple et aisée à manier, a été de tout temps l'objet de toutes les ambitions.—L'éducation est l'œuvre capitale dans une société.

III.—FORMATION DE L'ÉDUCATEUR

Nécessité d'une formation pédagogique.

Nécessité reconnue en théorie, méconnue en pratique.—Faire un choix judicieux des maîtres.—Les préparer dans les séminaires et les noviciats.

La piété de l'éducateur.

Commencer par la formation du cœur.—Le goût des choses saintes.—Jésus-Christ, objet de la piété.—Amour du culte extérieur.

La vertu solide.

La vertu solide est le but qu'il faut atteindre.—Elle se résume dans la pratique du sacrifice.—Il faut y exercer durant les années de noviciat, pour assurer la stabilité dans le bien.

Le zèle apostolique.

Le zèle est le fruit naturel de la vertu.—Il faut pourtant exhorter au zèle.—Par quelles considérations on doit l'exciter.

La science de l'éducateur.

La science, bonne en elle-même, est indispensable au maître dans les circonstances présentes.—Degré de science proportionné à la vocation.—Science humaine, science divine.—Que l'apôtre doit surtout apprendre Jésus-Christ.

Comment apprendre Jésus-Christ.

L'Évangile, premier livre de piété.—Doctrines chrétiennes.—Histoire de l'Église, Vies des saints et livres écrits par les saints, commentaires de l'Évangile.

Persévérance du maître.

Éviter toute dépense inutile; recueillement, détachement.—Réparer par une riche nourriture les forces perdues: prière, lecture.

SECONDE PARTIE.

L'EXERCICE DE L'APOSTOLAT

I.—DANS LA CLASSE

1^{er} **Objet: La religion.**—Le goût des choses saintes.

Vue d'ensemble.—Combien l'homme, surtout dans l'enfance, est dépendant de la sensibilité.—Comment remplir les sens d'impressions religieuses: action sur les yeux, tableaux, gravures, cérémonies; action sur les oreilles, cantiques, etc.

Pratique religieuse.

Nécessité de faire contracter l'habitude des pratiques religieuses.—Principales pratiques dont doit vivre l'en-

fant: prière à l'école et à la maison; offices divins; sacrements.

Enseignez la foi

Vous en avez le droit.—Vous êtes capable de le faire.—Comment procéder: le catéchisme, la lettre et l'explication; l'Évangile; la sainte liturgie.

2^e **Objet: L'enseignement.**—La science.

De l'instruction dite profane.—Qu'il ne faut pas craindre la science.—Le savant chrétien est dans la société des plus grands génies.—La science et la

foi s'entraident.—Quelle mesure de science il faut donner aux enfants.

L'esprit.

La science doit être enseignée dans un bon esprit.—Influence de l'esprit ; d'où il vient.—Ce que doit être l'esprit ; religieux, chrétien, rendant la foi familière à l'enfant.—Applications pratiques.

Le choix des livres.

Il y a de mauvais livres : les uns sont hostiles, d'autres sont dangereux par

leur silence affecté, d'autres enfin parce qu'ils disent trop peu.—Livres que choisit le bon esprit.

Leçon de choses.

Ce que doit être une leçon de choses. Exemples.—Grands avantages pour l'éducation de l'esprit et du cœur.

L'histoire.

Place de l'histoire dans l'enseignement.—Elle apprend à connaître les hommes et les peuples.—Elle stimule à la vertu.—Elle donne des règles de sagesse.—Comment enseigner l'histoire.

II.—DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

A SES DIVERS DEGRÉS

Ideé générale de l'éducation.

L'éducation dispose l'homme à tenir dignement sa place dans la société.—Tout homme à besoin de subir une formation.—Elle varie suivant les positions sociales.

Sans religion, pas d'éducation

Définition de l'homme élevé : celui qui porte la vérité dans l'esprit et la vertu dans le cœur.—Sans religion, l'homme n'a pas la vérité complète, ni la vertu véritable.

1^{re} étape.—La famille, vrai milieu de l'enfant.

Comment la famille est le vrai milieu de l'homme.—Tant que la famille ne sera pas chrétienne, nos œuvres de zèle ne seront que des palliatifs du mal.

La puissance de la mère.

L'éducation, œuvre d'art.—L'enfant est la matière souple qui se laisse façonner.—La mère est l'artiste qui conçoit l'idéal et le poursuit avec persévérance.

Le directoire des parents.

Que les parents sachent ce qu'ils ont à faire.—Milieu sain, par le bon exemple et la vertu sincère.—Force.—Religion.

2^e étape.—L'école primaire. Grand rôle de l'instituteur.

Dépositaire du trésor des familles.—Autorité dont il est investi.—La lutte actuelle entre les partis rend sa mission plus importante.

Le bon instituteur.

Il est désintéressé : dans des calculs matériels.—Il est affectionné à ses élèves.—Il est solidement vertueux.—L'esprit chrétien est la source de sa vertu.

L'école neutre.

La neutralité est une injure à Dieu, un dommage pour l'âme de l'enfant, un malheur pour la société.—Comment en fait, la neutralité est impossible.

Elevez des chrétiens.

S'il est bon d'instruire les enfants, mieux vaut encore les rendre bons.—Qu'ils vivent en chrétiens, qu'ils sachent leur foi, que tout l'enseignement soit pétri de christianisme.

3^e étape.—Le collège. Importance de l'éducation des classes dirigeantes.

A qui s'adresse l'enseignement secondaire.—Il forme les classes dirigeantes.—Il prend l'enfant durant l'âge critique.

Que donnent nos collèges catholiques ?

Motifs de la fondation de nos collèges : intentions des évêques, des maîtres, des parents.—Résultats obtenus : ils sont consolants, mais bien au-dessous de ce qu'on attendait.

Les obstacles.

Influence de la *société*, soit sur les élèves au collège, soit sur les anciens élèves.—Action prépondérante de la *famille*.—Résistance provenant des *enfants eux-mêmes*.—La part de l'*éducateur*.

L'idéal du bon maître.

Haute idée qu'il se fait de sa vocation.—Comment il s'y prépare : piété et vertu, science.—Comment il y travaille ; formation du cœur par une religion sincère et la fermeté du caractère ; formation de l'esprit, par la foi vivifiant tout l'enseignement du professeur.

4^e étape. — L'enseignement supérieur.

Son importance n'est pas comprise. Il crée la science et dirige les courants d'idées.—Il forme les professeurs.—Il fixe les idées des hommes influents.—Que les Instituts catholiques doivent faire œuvre apostolique.

Le soleil de l'histoire.

On ne peut faire l'histoire sans Jésus-Christ qui l'éclaire et la féconde.—Il l'éclaire en reliant dans une parfaite unité tous les temps et tous les peuples.—Les chrétiens seuls peuvent entreprendre une histoire universelle.—Vue générale des deux versants de l'histoire.

La moisson chrétienne dans l'histoire.

Richesses de vertu et de civilisation dues à Jésus-Christ.—Trois créations du christianisme.—Le saint : ce qu'il est, où il est.—La famille : réhabilitation de la femme, abolition de l'esclavage, mission de la famille monastique.—La chrétienté : heureuse harmonie des peuples civilisés sous la royauté de Jésus-Christ.

La fille aînée de l'Eglise.

La vraie histoire de France, ce sont les *Gestes de Dieu par les Francs*.—Coup d'œil rapide sur l'histoire de France : préparation, baptême, éducation, grandes œuvres ; le saint-Empire, les Croisades, saint Louis, Jeanne d'Arc, etc.

3^e Objet : La formation morale.—Le caractère.

L'homme vaut par le caractère.—Mener de front la formation de l'esprit et de la volonté.—Le caractère s'affirme par les vertus.—Importance de l'éducation morale, ses difficultés, ses ressources, ses fruits.

La sincérité.

Première vertu.—Estime qu'en font Dieu et les hommes.—Avoir une *conscience*, c'est ne mentir ni à Dieu ni à soi.—Ne point mentir aux hommes : hypocrisie, respect humain.—Pourquoi nous manquons de sincérité.

L'énergie.

Les hommes de volonté.—Quels adversaires il faut vaincre : les passions au dedans, le monde au dehors.—Après avoir résisté au mal, poursuivre le règne du bien.—Exercez les enfants au courage par des actes de sacrifice.

L'égoïsme.

Le monde, collection d'égoïstes.—Les parents gâtent les enfants : ces petits égoïstes sont insupportables à l'école.—Il faut qu'ils apprennent à sortir du *moi*.—Aimer Dieu et le prochain, travailler pour les autres.

L'honnêteté.

L'honnêteté combat l'égoïsme qui voudrait tous les biens.—Diverses façons de blâmer l'honnêteté, sans être justiciable devant les tribunaux.—Comment rendre les enfants honnêtes : créer en eux la conscience, les former à la délicatesse envers le bien d'autrui.

Les bonnes mœurs.

Retirer ou préserver du vice impur, devoir essentiel du maître.—Désole

corruption du monde.—Conséquences de l'immoralité.—Comment veiller sur la pureté des enfants : bonnes leçons, vigilance, relations, piété, exemple du maître.

La politesse.

Charme de la bonne éducation, savoir-vivre.—Principales atteintes à la politesse : paroles, procédés, omissions ; ne jamais froisser, prévenir.—Actes de politesse à faire pratiquer aux enfants.

Le cœur.

L'homme va où le mène son cœur.—

Distinguer le cœur et les nerfs : l'acte du cœur est de *donner*.—Caractères du bon cœur : compatissant, bienveillant, généreux, précieux dans l'amitié, religieux.—Ouvrier, préserver, exercer le cœur des enfants.

Enfants apôtres.

Vivre d'une grande idée, celle de l'apostolat.—L'inculquer dans l'esprit et le cœur des élèves : leur montrer quelle mission ils ont à remplir.—L'enfant peut être apôtre dans sa famille, parmi ses camarades.—Exercé dès l'enfance, il sera encore apôtre dans l'âge mûr.

II.—APOSTOLAT EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Après la classe.

Ne pas perdre de vue les enfants après la classe : prier, agir.—Empêcher les groupements dangereux.—Organiser des réunions et des promenades sous le regard du maître.—Surveiller les pratiques religieuses et la soumission aux parents.

Les anciens élèves.

Comment nos élèves nous abandonnent ou nous trahissent.—Causes de leur défection : passions, mauvais exemples, pièges tendus.—Comment les conserver.—Organisation désirable.—Quelques moyens de persévérance.

Les Œuvres.

Comment elles s'imposent aujourd'hui.—Concourir à celles qui existent.—Dangers de la jalousie.—En fonder de nouvelles : sagesse, résolution.—Quelles œuvres un maître peut fonder.

Action sur les parents.

Ne jamais perdre de vue que la société sera sauvée par la régénération de la famille.—Comment le maître peut agir sur les familles, soit que les parents le visitent, soit qu'il les visite lui-même.—Leçons qu'il doit leur donner.

CONCLUSION

Un type d'éducateur apôtre.

Le bienheureux de la Salle nous présente en une seule image tous les traits de l'éducateur.—Comment, pour être apôtre, il résolut d'être éducateur des enfants du peuple.—But apostolique nettement déterminé.—Qualités

qu'il demande à ses collaborateurs.—Comment il fait pratiquer l'éducation.—Mettant avant tout la doctrine chrétienne, il ne néglige pas l'instruction profane, pour laquelle il créa de nouvelles méthodes.—Conclusion.

APPENDICE

La culture des vocations.

Nécessité de cultiver les vocations.—Signes de vocation.—*Aptitude* : famille, tempérament, esprit, cœur.—

Allrait : ses diverses formes.—Premiers soins à donner aux vocations : préserver, préparer, séparer.

ALMANACH KNEIPP

POUR L'ANNÉE

1895

RÉDIGÉ PAR

MONSIEUR S. KNEIPP

CURÉ DE WÖERISHOFEN (BAVIÈRE)

Seule traduction française autorisée par l'auteur

1 volume in-18.....Prix : 20 cts

DE LA PROMENADE PIEDS NUS ET EN SANDALES

Bien des gens venant pour la première fois à Wœrishofen doivent s'étonner que plus d'un millier de baigneurs portent en grande partie des sandales ; que d'autres marchent entièrement pieds nus, et que peu font usage de bottes ou de souliers. On pourrait se demander si la promenade pieds nus et l'usage des sandales sont ordonnés, ou bien si c'est une espèce de folie qui s'est emparé de ces gens. Il en est qu'on voit se promener sur des pierres mouillées ou bien dans l'eau, ou bien nu-pieds dans les prairies, les sentiers ou ailleurs, selon le bon plaisir de chacun. Ce n'est point pour se conformer à un ordre donné mais bien pour suivre la tradition. Les novices voyant les promeneurs pieds nus ou en sandales veulent en savoir la cause et les effets. Et cet usage s'est généralisé à la suite des avantages qu'en ont expérimentés les marcheurs pieds nus. Écoutons un de ces promeneurs : " Je souffrais beaucoup de la tête, tout ce que j'ai employé est resté sans effet ; la marche nu-pieds m'a procuré journellement le soulagement et l'amélioration, et peu à peu les maux de tête ont disparu." Un autre dit : " Pendant l'année entière j'avais les pieds froids, même en été ; depuis que je marche ainsi, les pieds sont devenus chauds et la tête est beaucoup moins lourde."

Un troisième s'exprime ainsi : " Très souvent je ressentais de grandes douleurs aux pieds, je souffrais nuit et jour ; en marchant nu-pieds la douleur diminua peu à peu, je me suis débarrassé de tous mes maux." Un autre raconte qu'il était grandement sujet aux catarrhes ; mais que, depuis qu'il marche nu-pieds et dans l'eau ses catarrhes n'ont plus aucune importance ; il sent que

tout son corps est endurci et qu'il se porte beaucoup mieux.

Un autre dit : " Presque toujours les plantes des pieds me brûlaient fortement, et souvent des éruptions y paraissaient.— Par l'eau et la marche nu-pieds je les ai guéries." Une jeune fille souffrait de crampes très fréquentes ; la marche nu-pieds continue l'endurcit et fortifia tout son corps ; des applications d'eau l'ont complètement débarrassée de son mal. C'est ainsi que les malades racontent la manière dont ils ont été guéris. Et à la fin chacun désire beaucoup savoir quel effet produirait sur lui la marche nu-pieds et dans l'eau, et après avoir marché une ou deux fois il ne trouve plus que c'est une sottise, et veut continuer. Il est absolument certain que la marche nu-pieds produits les résultats que je viens de citer. Aussi peut-on donner à tout le monde le bon conseil de marcher de temps en temps deux à quatre minutes dans l'eau ou six à huit minutes sur des pierres mouillées ou par terre nu-pieds, avec ou sans sandales. Il est à remarquer aussi que l'air et même la lumière ont une très bonne influence sur les pieds. Certes, il est plus sain pour les pieds d'être exposés à l'air frais, que d'être enfermés dans des bas et des souliers sans air et sans lumière comme dans un cachot bourbeux. —Ceux qui marchent nu-pieds ont ordinairement des plaies ou bien d'innombrables petites ampoules ; ce qui prouve encore que l'eau et l'air frais expulsent les matières malsaines en les attirant à la surface de la peau et que les pieds, ne pouvant transpirer à l'aise dans les bas et les souliers, sont forcés de garder les matières impures.

BIOGRAPHIES DU XIX^E SIECLE

Chaque Série ou volume forme un tout complet et se vend séparément. Prix 75 cts

1re série.—Général de Pimodan, par Jacques de la Faye.—Victor-Emmanuel II, par Ch. de Monteviel.—Duc de Morny, par Adolphe Racot.—H. Perreyve, par V.-A. Lertora.—Général de Ségur, par le marquis de Ségur.—A. de Tocqueville, par J. Nicolas.—Alexandre Ier, empereur de Russie, par le marquis de Ségur.—1 beau vol. in-8, orné de 2 portraits hors texte.

2e série.—Paul Ier, empereur de Russie, par le marquis de Ségur.—R. P. Milleriot, par Alexis Franck.—Marquis de Jouffroy, par P. de Pratet.—Arny de Lhuys, par Paul Ant. nini.—Sainte-Beuve, par J. Guidermin.—Amiral Courbet, par E. Perret.—William Pitt par M. A. Lepitre.—1 beau volume in-8, orné de 7 portraits hors texte.

3e série.—Augustin Thierry, par Ch. Barthélemy.—Baron de Stein, par René de Saint-Cheron.—R. P. Gratry, par Mme Napoléon Peyrat.—Fouché, par M. A. Lepitre.—Abd-el-Kader, par E. Perrin.—Gaillard, par C. de Beauvieu.—Général de Brauer, par A. de Mars.—Amiral Dumont d'Urville, par C. d'Augel.—1. beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte.

Ces biographies, écrites par des littérateurs de talent, ayant tous fait leurs preuves, et la plupart ayant connu les personnages qu'ils mettent en scène, forment une étude des plus intéressantes sur l'histoire contemporaine, ou l'on apprend par quels moyens l'homme se forme, s'élève, conçoit de hautes pensées et réalise de grands desseins.

Les anecdotes, les faits particuliers, qui aident singulièrement à la vraie reproduction de la physiologie de l'homme, font des *Biographies du XIXe siècle* une œuvre des plus attrayantes, une bibliothèque nationale et morale tout à la fois, pouvant être mise dans toutes les mains, servir de guide à l'esprit et au cœur, et appropriée aux besoins du temps ; elle sait instruire en intéressant, et faire aimer la religion et la France, en un moment où l'esprit de foi et de patriotisme, battu par la Révolution, tend à s'affaiblir, siron à disparaître.

LE BANC DE FAMILLE

Vers dix-huit ans, rapporte le héros de cette histoire, je perdis mon père et ma mère à quelques mois de distance, et en les perdant, je perdis tout. Un an ne s'était pas écoulé que ma foi et mes mœurs avaient fait naufrage. Les mœurs d'abord, la foi ensuite. C'est toujours ainsi que les choses se passent. Je devins voltairien, impie, matérialiste ; enfin, comme vous dites aujourd'hui, libre-penseur. Poussé par une logique satanique, je conformai mes actes à mes nouvelles opinions. Moi, le fils d'une famille de saints, je ne mis plus les pieds à l'église ni à Pâques, ni à Noël, ni à l'occasion d'un enterrement ou d'un mariage. Cette conduite fut justifiée à l'aide de propos impies et blasphématoires qui scandalisèrent toute la paroisse. Le vieux curé qui m'avait fait faire ma première communion, m'ayant écrit pour me demander si je voulais garder à l'église mon banc de famille, je ne daignai pas lui répondre et je cessai de le saluer.

Dix-huit ans s'écoulèrent ; dix-huit ans que je voudrais effacer de mon existence au prix du temps que j'ai encore à passer sur la terre. Un trait vous dira quel homme j'étais. Un jour de Pâques, fatigué d'entendre les cloches chanter à toutes volées dans leur langage *l'Alleluia*, exaspéré de voir les chemins couverts d'hommes et de femmes en habits de fête se rendant à l'église, je saisis une cognée de bûcheron et j'allai attaquer

par le pied un chêne situé dans une de mes prairies qui bordait la route. Je voulais protester contre les superstitions populaires !...

Deux ans après ce bel exploit, par un jour brûlant d'été, une tempête épouvantable s'abat sur le bourg de Saint-Maurice-les-Étangs. Une famille, composée du père, de la mère et des trois enfants, fut tuée par la foudre.

Toute la paroisse se leva comme un seul homme et accompagna ces cinq cercueils à l'église et au cimetière. Je suivis la foule. L'impiété n'est pas toujours de saison. On m'aurait, ce jour-là, jeté des pierres, si je m'étais abstenu d'assister aux funérailles, ou si, en y allant, j'avais affecté de ne pas entrer dans l'église. J'entraî donc et je fis comme les autres.

Il y avait près de dix-huit ans que je n'avais mis le pied dans la maison de Dieu ; aussi étais-je embarrassé de ma personne au milieu de la foule qui remplissait, ce jour-là, l'église. Pendant que je cherchais un coin pour m'y cacher, le sacristain vint à moi et me fit signe de le suivre. Je le suivis machinalement, me demandant ce que ce bonhomme me voulait. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'il m'ouvrit le vieux banc de ma famille, toujours à sa place et toujours inoccupé, comme si j'avais continué à payer à la fabrique la taxe annuelle !

Je n'étais pas à la fin de mes étonnements.

Le sacristain revint au bout

de quelques minutes, apportant une petite clef rouillée. Il me la remit en disant :

—Voici votre clef.

Je me rappelai alors qu'il y avait dans notre banc un petit coffret scellé, moitié dans le bois, moitié dans la pierre, où ma pieuse mère mettait ses livres de prières.

Le coffret, lui aussi, était à sa place ; je le reconnus, je reconnus la clef. J'ouvris, poussé comme par une force surnaturelle. Quelle ne fut pas mon émotion, en trouvant dans le coffret des livres dont ma mère se servait et où elle m'avait fait lire souvent de si belles prières ! Ils étaient là, à peine détériorés par le temps et l'humidité, le *Formulaire de prières*, l'*Ange conducteur*, l'*Imitation de Jésus-Christ*...

Ma présence dans l'église et dans le banc de ma famille eût fait sensation en d'autres circonstances. Grâce à la foule et à ces funérailles extraordinaires, elle passa inaperçue. Je pus, non pas prier, — je ne savais plus le faire, — mais rêver et réfléchir comme si j'avais été seul. Ayant ouvert l'*Imitation* pour me donner une contenance, j'y trouvai une feuille de papier détachée, jaunie par le temps et le contact des doigts. Elle contenait une prière écrite de la main de ma mère. La voici :

“ Oh ! mon Dieu ! ne me punissez pas de ce que je n'ai pas assez de foi pour souhaiter, comme la mère de saint Louis, de voir mon fils mort plutôt que souillé d'un seul péché mortel ! Pardonnez à ma faiblesse. Conservez la vie et la santé de mon enfant. Gardez-

“ le du malheur de vous offenser. Mais si jamais il s'égarait du chemin de la foi et de la vertu, ramenez-l'y doucement et miséricordieusement comme vous ramenâtes l'enfant prodigue à son père ! ”

Vous devinez mon émotion. Des larmes, que mon orgueil s'efforçait de retenir, coulèrent abondamment. Dire que je fus converti ce jour-là, serait trop dire. On ne brise pas aussi promptement avec dix-huit ans d'impiété. Mais si je ne fus pas converti, je fus touché et ébranlé. Dès le jour même j'allai remercier le vénérable curé de Saint-Maurice de m'avoir conservé mon banc de famille. Il me fallut insister pour rembourser à l'excellent homme les dix-huit annuités qu'il avait avancées pour moi au trésorier de la fabrique.

“ Voyez-vous ? me dit-il, bon sang ne peut pas toujours mentir. On n'est pas impunément le rejeton d'une famille de saints. Je le savais, moi, qu'un jour ou l'autre vous viendriez occuper le vieux banc des Chauvigny.”

Il ajouta, en me prenant les deux mains et en me les pressant :

“ Je vous en prie, mon cher enfant, puisque vous êtes allé à l'église, retournez-y. Vous consolerez les dernières années d'un vieux prêtre qui honorait et aimait vos parents, et qui en fut estimé et aimé.”

Que vous dirai-je de plus ? J'allai à la messe le dimanche suivant. La grâce de Dieu fit le reste.

CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

- Broise** (R. P. de la) S. J.—Bossuet et la Bible, études d'après les documents originaux. 1 vol. in-8..... \$1.75
- Bronchain** (R. P.)—L'âme sanctifiée par la méditation quotidienne, ouvrage composé d'après la doctrine spirituelle de Saint Alphonse Marie de Liguori, docteur de l'Eglise, à l'usage de toutes les âmes qui tendent à la perfection. 1 vol. in-12..... \$0.75
- L'école de la voie douloureuse, ou l'âme méditant les vérités du salut, sur le chemin du Calvaire. 1 vol. in-8. \$0.15
- Le purgatoire abrégé. 1 vol. in-18..... \$0.30
- Le Purgatoire et le Ciel, médités sur le chemin du Calvaire. In-18..... \$0.05
- Les enseignements du chemin de la croix, trente et une méthodes pour parcourir avec fruit les stations de la voie douloureuse. 1 vol. in-18, de 544 p. avec grav..... \$0.38
- Méditations pour tous les jours de l'année, composées d'après les écrits de Saint Alphonse de Liguori, à l'usage des communautés religieuses, des ecclésiastiques, et de toutes les âmes qui tendent à la perfection. 3 vols, in-12 \$2.00, reliés..... \$2.75
- Merveilles de la grâce sanctifiante. 1 vol. in-18, 500 pages. \$0.63
- Merveilles du très Saint-Rosaire, lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois d'octobre. 1 vol. in-18..... \$0.25
- Richesses du très Saint-Rosaire, lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois de mai. 1 vol. in-18..... \$0.25
- Bruck** (H.)—Manuel de l'histoire de l'Eglise, traduit par l'abbé G. Gillet. 3 vol. petits in-8..... \$2.63
- Brugalé** (M. l'abbé).—Cours complet d'instructions, pour la retraite et le jour d'une première communion. Deuxième édition, revue et augmentée d'un appendice de *traits historiques*. 1 vol. in-8..... \$0.75

- Brumath** (A. Leblond de).—Monseigneur Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis (ancien évêque de Montréal). 1 vol. in-12..... \$0.25
- Vie de mademoiselle Mance, et commencement de la colonie de Montréal. 1 vol. in-8, avec portrait..... \$0.50
- Brunet** (Alex.)—La famille et ses traditions. 1 fort vol. in-12..... \$0.50
- Brunetière** (Ch.)—Les larmes du veuvage. 1 vol. in-18. \$0.25
- Brunetière** (Ferdinand). *Voir Bossuet.*
- Brydaine**.—(Sermons du père) missionnaire royal. 8 vols in-12..... \$4.00
- Buathier** (M. l'abbé J. M.)—Le sacrifice dans le dogme catholique et dans la vie chrétienne. 1 vol. in-12..... \$0.88
- Buck** (R. P. de) Bollandiste.—Manuel de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivi de quelques pratiques de piété en l'honneur de Jésus souffrant. 1 vol. in-18..... \$0.60
- Burel** (l'abbé H.)—Abeille Eucharistique. 1 vol. in-12..... \$0.88
- Burnichon** (S. J.)—L'enseignement secondaire et les mécomptes de l'université. 1 vol. in-12..... \$0.20
- Bury** (de).—Histoire de Saint Louis. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Bussière** (Vte M. Th.)—Vie et œuvres de Ste-Catherine de Gênes. 1 vol. in-12 \$0.90
- Busson** (M. l'abbé).—L'esprit de saint François de Sales, à l'usage des personnes pieuses vivant dans le monde. 1 vol. in 12..... \$0.88

C

- Cesare** (R. P. B. A. de).—Vie divine de la très sainte vierge traduite par l'abbé J. A. Boullan. 1 vol. in-12 relié..... \$0.75
- Cagnard**.—Nouveaux chemins de croix. 1 vol. in-18..... \$0.20
- Calas** (M. l'abbé).—La Bible de tout le monde, récits complets, historiques, poétiques et moraux de l'ancien et du nouveau testament. 2 forts vols in-12..... \$2.00
- Calixte de la Providence** (R. P.)—Vie de la vénérable Anna-Maria Taigi, romaine, membre du tiers-ordre de la très sainte Trinité ; sa vie intime, ses vertus héroïques, ses dons surnaturels, ses prédictions, ses miracles, d'après les documents authentiques du procès de Béatification. In-8, orné de trois gravures \$1.25

Calpin (l'abbé). *Voir Cépari.*

Camilis.—Institutiones juris canonici. 3 vols in-12..... \$2.75

Canet (Victor).—Clovis et les origines de la France chrétienne. In-8, 45 gravures..... \$0.50

—La liberté de conscience, sa nature, son origine, son histoire et sa pratique dans nos sociétés contemporaines d'après les encyclopiques de Léon XIII. 1 fort vol. in-8... \$1.00

—Marie Stuart, la reine martyre. 1 vol. in-8, 22 gravures... \$0.50

—Simon de Montfort et la guerre des Albigeois. 1 vol. in-8. \$0.50

Canisius (R. P.) S. J.—Le grand Catéchisme de Canisius, ou précis de la doctrine chrétienne appuyé de témoignages nombreux de l'Écriture et des Pères. 4^e édition, 7 forts vols in-8..... \$9.00

Capecelatro (lc cardinal).—Exposition de la doctrine catholique, traduit en français sous les yeux et avec le concours personnel de l'auteur. 2 vols in-8..... \$2.00

—Histoire de sainte Catherine de Sienne et de la papauté de son temps, traduite par Mme Elise Jal. 1 vol. in-12..... \$0.88

—Vie de saint Philippe de Néri, traduite sur la 2^e édition, par le P. Pierre H. Bezin, prêtre de l'Oratoire. 2 vols in-12..... \$2.00

Capoue (Raymond de).— Vie de sainte Catherine de Sienne, nouvelle édition publiée par Cartier. 2 vols in-12..... \$1.25

Carbonelle (R. P. J.).—Les confins de la science et de la philosophie. 2 vols in-12..... \$1.50

Cardon (l'abbé A.).—Les hommes d'état au XIX^e siècle et la foi chrétienne, études et biographies offertes à la jeunesse. 1 vol. in-3, illustré..... \$0.3

Cardon (l'abbé). *Voir Dranc.*

Caron (M. l'abbé).—Cérémonies de la messe basse Nouvelle édition, revue avec soin et mise en rapport avec les nouveaux décrets de la Congrégation des rites, par M. l'abbé L., prof. de liturgie au sér. de S. Sulpice. 1 vol. in 12..... \$0.38

Carrières (R. P. de).—La sainte Bible contenant l'ancien et le nouveau Testament, avec une traduction française en forme de paraphrase et les commentaires de Menochius. 8 vols in-8..... \$6.00

Cartier (M. E.) a traduit.—Conférences de Cassien sur la perfection religieuse. 2 vols in-12.....	\$0.75
—Dialogue de sainte-Catherine de Sienne. 1 vol gr. in-12...	\$1.00
—Institutions de Cassien. In-12.....	\$0.50
—Lettres de Ste-Catherine de Sienne. 4 vols in-12.....	\$2.00
Casgrain (M. l'abbé H. R.)—Histoire de l'Hotel-Dieu de Québec. Fort vol. in-8.....	\$1.50
—Un pèlerinage au pays d'Évangéline, ouvrage couronné par l'académie française. Fort vol. in-8.....	\$1.00
Cassien .—Conférences sur la perfection religieuses, traduites par M. E. Cartier. 2 vols in-12.....	\$0.75
—Institutions. 1 vol. in-12.....	\$0.50
Catéchisme en exemples (Le). 4e édition, 2 forts vols in-8.....	\$2.50
Catéchisme des peuples de la campagne et des villes. (Le) par un prêtre missionnaire. 8e édition, 2 grs vols in-12.....	\$1.25
Catéchisme en famille (Le) par un prêtre du diocèse de Nevers. 1 vol. in-12.....	\$0.88
Catechismus concilii tridentini Pii V Pontiff. Max Jussu. Promulgatus. 1 vol. in-32, relié.....	\$0.60
Cathala (M. l'abbé).—Explication du symbole des apôtres avec des traits historiques à l'usage des cathéchistes et des fidèles. 2 vols in-12.....	\$1.50
—Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacrements et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence avec un grand nombre de traits historiques. 2 vols in-12.....	\$1.25
Cathron S. J.—Philosophia moralis in usum scholarum. 1 vol. in-8.....	\$1.25
Cattaneo (R. P.)—Exercices de saint Ignace pour une retraite de huit jours. In-18.....	\$0.50
Caussade (R. P. de) S. J.—Abandon à la Providence. <i>Neuvième édition</i> augmentée de lettres et autres écrits encore inédits du même auteur, le tout revu, corrigé et mis en ordre par le P. H. Ramière, de la même Compagnie. 2 vols in-12.....	\$1.13
—Abrégé, 1 vol. in-32.....	\$0.15